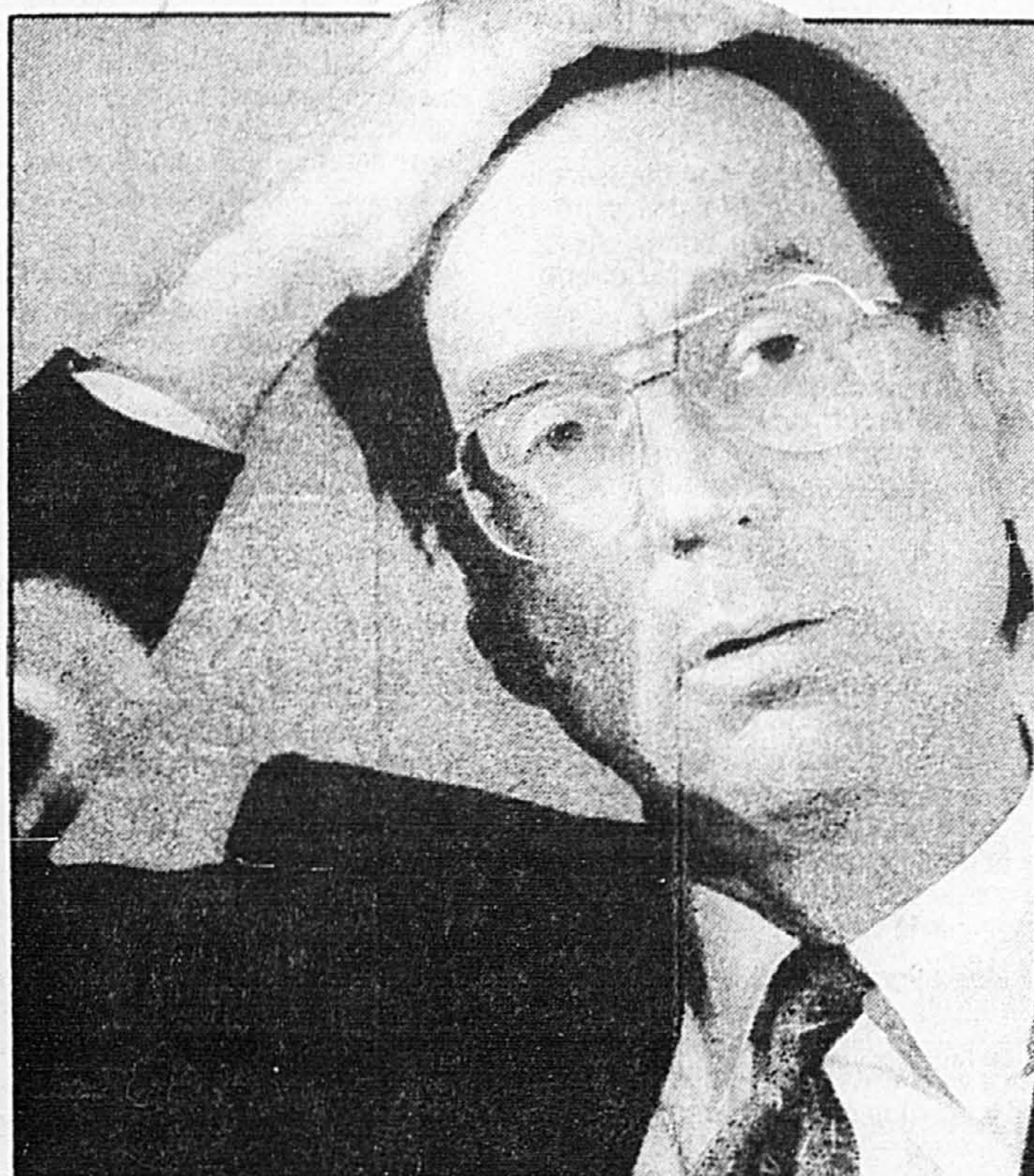




Brian Mulroney

PHOTO ROBERT NADON, La Presse



Robert Bourassa

PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Le poids d'un vote sur DEUX CARRIÈRES

Gros nuages à l'horizon...

« Touche pas à mon Boubou... »



MARIE-CLAUDE LORTIE

Si le NON gagne lundi, comme les sondages le prédisent de plus en plus, Brian Mulroney pourrait attraper en plein visage la pire claqué de sa carrière politique. Une claqué qu'il risque d'avoir énormément de difficulté à absorber, autant sur le plan politique que personnel.

Pour retrouver une défaite «électorale» dans la carrière du premier ministre, il faut remonter à la course au leadership de 1976, qu'il avait perdue aux mains de Joe Clark. À l'époque, il était beaucoup moins connu, son échec n'avait pas fait l'objet de beaucoup de discussions dans les cuisines canadiennes et c'était son premier essai en politique. Malgré tout, l'homme ne l'avait pas pris.

Le naufrage de Meech a aussi été pour lui très difficile à accepter. Il en porte encore les cicatrices, c'est lui-même qui le dit. La machine à rumeurs de la colline parlementaire veut que sur le plan personnel, il soit alors passé à travers une période de déprime très douloureuse.

Toutefois, avec Meech, M. Mulroney n'avait pas été défait par suffrage et n'avait pas eu la chance de partir en campagne chez les gens, un terrain où il se considère imbattable. Alors imaginez s'il perd lundi une campagne référendaire nationale, que ses propres conseillers lui recommandaient de ne pas faire et qui demeure donc en grande partie son propre projet...

Déjà, on remarque par les visages tendus de l'équipe du bureau du premier ministre qui s'occupe de la tournée référendaire que le boss est de bien mauvaise humeur. Sans compter les pointes acérées qu'il lance de plus en plus fréquemment aux journalistes de la presse nationale...

Est-ce vraiment étonnant? Si M. Mulroney perd lundi, c'est tout son univers politique qui sera en péril. Les critiques fuseraient de toutes parts dans les autres formations partisanes, évidemment. Le chef du Reform party, Preston Manning, grise déjà les foules en promettant le départ de M. Mulroney en cas de victoire du NON.

Les attaques pourraient aussi venir du sein même du Parti conservateur, de ses assises en Alberta notamment, où les *tories* savent mieux que quiconque que la présence de Brian Mulroney à la tête du parti pourrait préparer à elle seule une virulente défaite aux prochaines élections.

Patate chaude

Les propos récents d'un député albertain Jim Edwards, un des hommes de confiance de M. Mulroney au sein du caucus, illustrent bien à quel point la présence de M. Mulroney est, pour ces conservateurs albertains, une véritable patate chaude. En campagne cette semaine dans son comté, M. Edwards, tentant apparemment de convaincre ses électeurs d'approuver l'entente de Charlottetown, a déclaré que si le OUI gagnait, le premier ministre choisirait probablement de se retirer de la politique, satisfait de ce couronnement d'un travail durement accompli. En revanche, a dit M. Edwards, si le NON venait à gagner, cela inciterait probablement M. Mulroney à se replonger encore plus à fond en politique.

M. Edwards a expliqué qu'il ne s'agissait que de spéculations basées sur sa simple intuition, mais en pleine campagne, de telles déclarations publiques en disent long au sujet de l'effet Mulroney sur les électeurs et ce que les députés en pensent...

Le premier ministre, pour sa part, dit que si le NON gagne, il retournera effectivement au bureau le 27 octobre, pour s'occuper des affaires de l'Etat, comme si de rien n'était.

A chaque fois qu'on lui demande s'il a l'intention éventuellement de «sacrer son camp» (pour reprendre ses propres mots), quels que soient les résultats du référendum, il répond «non» sans hésiter. «J'ai du millage dans le corps mais je pense qu'avec un peu de gaz, je suis bon pour un autre sprint», a-t-il déclaré, par exemple, en entrevue à Baie-Comeau.

Le premier ministre laisse cependant tomber de plus en plus d'indices qui vont dans le sens inverse. Dans cette même entrevue à Baie-Comeau, il a notamment lancé une phrase comme: «Dix ans en politique, c'est long.» Il fait aussi référence de façon plus fréquente à la place qu'il aura dans l'Histoire, qui sera la seule, dit-il, à pouvoir juger ses décisions dans le dossier constitutionnel et ailleurs. Mardi à Baie-Comeau, il a en outre parlé de lui-même à plusieurs reprises au passé, ce qui a contribué à donner à ce discours au milieu des siens un relent de nostalgie révélatrice.

SUITE A LA PAGE B6

DENIS LESSARD



Un film muet. Le héros se penche, et c'est son ami, derrière, qui reçoit la tarte à la crème.

O Egratigné dans l'opinion publique, Robert Bourassa sortira à peu près indemne de la campagne référendaire aux yeux de ses militants. Et sans l'avouer publiquement, ses troupes comptent bien que le prochain scrutin fédéral — et non les élections québécoises qui viendront beaucoup plus tard — sera l'occasion choisie par les Québécois pour exprimer leur dépit à l'égard de la classe politique.

La défaite du OUI sera celle de Mulroney, affirmant déjà les organisateurs du Parti libéral du Québec, en se croisant les doigts pour que le NON, s'il doit l'emporter, ne se limite pas au Québec.

À moins qu'il ne décide de passer la main et de se retirer aux prochaines élections — ce dont doutent énormément tous ceux qui le côtoient — il est très

improbable que M. Bourassa ait à faire face à la «fronde» que lui prédisait Jean Allaire dans l'éventualité d'une défaite du OUI.

Des le lancement de la campagne, M. Bourassa avait tenu à souligner que c'est l'entente constitutionnelle, et non son gouvernement, qui allait être jugée le 26 octobre. À chaque occasion il situe l'élection provinciale dans un an au plus tôt, parle même de 1994, théoriquement l'ultime année d'un mandat entamé en septembre 1989. Et au PLQ, on ne cesse de rappeler que René Lévesque avait été reporté au pouvoir en 1981, moins d'un an après avoir encaissé un cuisant échec au référendum.

Démobilisés et amers durant toute la semaine dernière, les organisateurs du OUI ne parlaient plus que d'un sondage: celui qui indique que Robert Bourassa a repris les devants dans la confiance populaire depuis qu'il a croisé le fer avec Jacques Parizeau à la télévision. Le débat calmera tous ceux qui auraient voulu lui imputer la responsabilité de la défaite, estime-t-on au sein du caucus et chez les organisateurs. Avec un mandat et demi derrière lui, malgré la récession, c'est essentiellement sa popularité qui tient son parti dans la course, côté à côté avec l'opposition péquiste dans les intentions de vote, insiste-t-on.

Aussi, personne n'osera s'en prendre au leadership de Robert Bourassa dans les troupes libérales, en dépit des ambitions évidentes des Gil Remillard, Gerald Tremblay et Daniel Johnson.

Le «dauphin» évident Gerald Tremblay, «sait qu'il n'est pas prêt» et n'a pas dans le cabinet le réseau d'appuis dont dispose déjà un Daniel Johnson par exemple. Ce dernier ne s'est pas fait beaucoup d'amis en faisant mollement campagne en faveur de l'entente — bien qu'il compte déjà plusieurs supporters dans l'aile fédéraliste du cabinet. Quant à Gil Remillard, il a envoyé un message ambigu aux libéraux en se portant activement à la défense de l'entente, tout en laissant planer le doute sur ses réticences sérieuses lors des négociations de la fin août.

Le panier de crabes

Si le NON l'emporte lundi, le gouvernement fermera le couvercle pour plusieurs mois sur le dossier constitutionnel, affirme-t-on partout. Même si les libéraux dissidents soulignent l'évident problème de crédibilité qu'aura un gouvernement plus fédéraliste que l'ensemble de la population, les députés souhaitent ardemment que l'on tire, et pour longtemps, un trait sur le panier de crabe constitutionnel. D'autant plus que dans de nombreux comtés, le chômage devient un problème de plus en plus grave.

Les députés voudront donc que les ministres s'attaquent à la récession, même s'il est évident qu'avec le déficit et la menace d'une «décote» du crédit du Québec sur les marchés étrangers, il est hors de question que Québec puisse «vider la cagnotte» et multiplier les annonces économiques avant l'élection.

Théoriquement la position constitutionnelle du Parti libéral redevient le rapport Allaire, comme le prévoyait la résolution adoptée par les militants fin août. Mais prédit-on déjà, Robert Bourassa indiquera que cette position sera revue d'ici la prochaine élection provinciale, sans trop s'engager sur la direction à prendre. On prévoit déjà que le congrès biennal des membres prévu pour le printemps puisse être reporté, histoire de ne pas rouvrir les plaies de la campagne référendaire.

Le cas des dissidents

Dans les lendemains difficiles du référendum, le



Les deux champions de «l'entente», en des temps plus cléments.

PHOTO JEAN COUPLI, La Presse

SUITE A LA PAGE B6

Éditorial

Pourquoi nous nous devons de dire OUI à l'Entente

Il se trouvera sûrement, parmi nos lecteurs et lectrices, certains qui, à la simple lecture de ce titre, passeront tout de suite à autre chose. « La Presse fédéraliste, on ne veut pas lire ça ».

C'est leur droit.

C'est leur droit, mais c'est aussi dommage. Car l'enjeu du vote référendaire de lundi est si important qu'il est essentiel que chaque citoyen et citoyenne du Québec en connaisse les facettes et les conséquences avant de faire un X sur le bulletin.

Ce sont ces facettes et les conséquences prévisibles — pas imaginatives, pas ténébreuses, et encore moins illusoire, mais tout simplement prévisibles — de notre décision collective de lundi prochain que je crois de mon devoir de porter à l'attention des lecteurs de *La Presse*. Ces lecteurs qui forment une importante proportion de la population du Québec.

* * *

La Constitution, on en parle beaucoup depuis qu'on nous l'a rapatriée. Dans ces deux dernières années seulement, nous avons vu se dépenser des dizaines de millions de dollars, lu ou entendu des centaines de millions de mots, vu défiler commission après commission, nous sommes passés d'un lac à l'autre, et voilà que tout à coup, ceux qui régissent nos vies, les élus, se sont retrouvés ensemble autour d'une table et, fort symboliquement, dans cette même petite ville de Charlottetown où, il y a 125 ans, un autre groupe d'élus se réunissait pour poser les fondements de ce qui allait devenir le Canada.

Du Charlottetown de 1867 à celui de 1992, il n'y a de différence que dans l'ampleur du problème à résoudre. Le fond est demeuré le même: par quels moyens, de quelle façon pouvons-nous en arriver à nous entendre entre nous, avec nos différences, nos particularités, nos langues, nos cultures; comment en arriver à faire servir au bien commun — la raison d'être de tout pays — les richesses naturelles de tous et de chacun, la qualité de la main-d'œuvre, le légitime désir du développement économique au-delà des disparités régionales; comment dégager les rôles et les responsabilités des institutions représentatives; comment créer l'unité dans la diversité...

Facile, tout ça? Non. Sûrement pas.

Une entente parfaite? Certainement pas. Un miracle n'aurait pu le faire.

Mais la meilleure entente possible, compte tenu des inévitables divergences d'intérêts des participants, compte tenu aussi des héritages historiques qui font partie de la diversité du Canada, une diversité avec laquelle le Canada a su vivre depuis le jour où il a pris son nom.

Qui dit que ce fut la meilleure entente possible? Pas moi. Pas même le premier ministre Bourassa. Mais d'autres, personnages crédibles parce que n'étant pas directement en cause dans le débat, qui ont lu l'entente et en ont dégagé cette conclusion qu'elle laisse encore en suspens et sur lesquels il faudra revenir, cette entente est valable parce qu'elle laisse ouverte la

porte au cheminement rationnel et pacifique de notre mode de vie collectif dans le respect des modes de vie particuliers.

Ca, c'était l'évaluation selon la raison. Est alors entrée en scène la passion. La passion qui est le plus sûr antidote de la raison, parce qu'elle est aveugle. Au Québec, le cri de la passion s'est élevé: « A ce prix-là, c'est NON ».

Pourtant, le OUI en réponse à la question référendaire n'est rien d'autre que l'accord de la population à la poursuite du processus dans un climat d'entente. Ce n'est pas un chèque en blanc, comme le soutiennent les passionnés: c'est la reconnaissance de la confiance envers celui qui, après une longue hésitation, a jugé que le temps lui était redevenu favorable à la poursuite des intérêts fondamentaux des Québécois et s'est consacré, en un épuisant combat, à les défendre et à les faire valoir à l'ensemble du pays.

« Ce n'est pas assez! », clament les adversaires de l'Entente au Québec. Pas assez? « C'est trop! », soutient-on dans certaines autres parties du pays. A entendre ceci, il y a de quoi être très fier de ce qu'a accompli le premier ministre du Québec...

Mais ce n'est que l'une des contradictions de ce débat qui ne se terminera tout probablement pas au soir du 26 octobre, mais aura au moins franchi une étape difficile, la première d'une telle envergure dans les 125 ans d'histoire du Canada.

Une autre de ces contradictions, et non la moindre, se trouve dans l'attitude toute empreinte de bonhomie du chef des adversaires de l'Entente au Québec lorsqu'il veut rassurer les Québécois sur le sens du vote qu'il leur demande. C'est à l'image du slogan sur lequel s'appuie sa campagne. Car il ne faut pas se conter des histoires: pour le chef du PQ, le vote majoritaire en sa faveur lui sera le mandat de poursuivre résolument sa course vers l'indépendance du Québec et la renonciation au Canada.

Ca, c'est la face cachée du vote qu'il demande. Il est là, le chèque en blanc.

Il y a trois semaines, je demandais, dans cette même page, quel serait le prix de notre refus de l'Entente. Aucune réponse n'est venue de ce côté.

Il en est cependant venu de l'extérieur, de la part d'études sérieuses qui laissent entendre qu'advenant la victoire des adversaires de l'Entente au Québec, il s'en suivrait une période plus ou moins longue de flottement politique et de tension sociale dont les effets s'exerceraient primordialement sur la situation économique. Les cris de la passion se sont à nouveau élevés: « Terrorisme économique! On veut nous faire peur! » On n'a par ailleurs jamais expliqué en quoi, exactement, ces rapports étaient faux.

Et si nous devons découvrir, au lendemain du 26 octobre, qu'ils étaient fondés? M'accusera-t-on de vouloir semer la peur en posant cette question? Je le préférerais, plutôt que de voir la peur se concrétiser en réalité.

* * *

Il est là, le fond de la question. Dans la conviction que ce n'est qu'en restant au sein du Canada que le Québec pourra

pleinement s'affirmer dans sa force économique comme dans sa richesse culturelle. S'affirmer d'abord à la dimension de ce pays honorable et respecté, de ce pays de liberté qu'est le Canada. S'affirmer dans le grand ensemble économique et social nord-américain qui vient de voir le jour. Affirmer enfin sa sagesse à l'heure, déjà arrivée, de la mondialisation.

Rien de cela ne se réalisera si nous fermons la porte au dialogue, si nous nous enfermons dans la quate de l'isolement politique, un isolement dont la conséquence inévitable — l'Histoire est là pour le prouver — est la décroissance sociale, économique et culturelle; si nous cessons de construire pour tout détruire et recommencer à zéro; si nous nous déshéritons nous-mêmes de ce pays que nos pères nous ont légué après lui avoir tant apporté. Si nous en déshéritons nos enfants.

* * *

C'est volontairement que j'ai individualisé le titre de cette réflexion en lui faisant dire que « nous nous devons... »

Je m'inclus dans ce « nous ».

Depuis deux mois, je suis de près, comme les Canadiens et les Canadiennes, comme les Québécois et les Québécoises, le déroulement de ce débat qui conduit au vote de lundi. Un débat qui a été, pour plusieurs, déclencheur d'intolérance. Ce n'est pas cela qui fait l'honneur d'une société appelée à vivre ensemble, à continuer de vivre ensemble dans la diversité des opinions et des idées qui y circulent. Il y a là une leçon à prendre.

Une autre leçon que nous a donné ce long débat, c'est qu'il est facile de faire perdre le sens du sujet en cause. Pourtant, dans le présent cas, le sens du sujet était bien précis: c'était nous, les citoyens, qui étions directement en cause et qui le serons encore lundi au moment du X.

C'est ce que j'ai cru de mon devoir de rappeler ici. On a parlé de tout, et abondamment, dans ce débat. De tout, sauf de la vraie raison pour laquelle nous allons voter.

La vraie raison, c'est nous, les Québécois, les Québécoises.

Une Constitution, ça ne fait vivre personne. Ça ne donne pas à manger. Ce qui fait vivre, manger, c'est le climat que la Constitution crée, un climat dans lequel nous pouvons exister dans la liberté, l'entente, les projets communs, quand ce ne serait que de vivre ensemble. Dans la communauté des intérêts du cœur et de l'esprit.

Et ce climat, c'est nous seuls qui pouvons le créer. Nous, les citoyens et les citoyennes du Québec, et personne d'autre.

Le créer dans la perspective de notre avenir immédiat et de l'avenir, pas si éloigné, de ceux qui nous suivent et à qui nous voudrions remettre un pays propre, libre, prospère, riche d'espoirs.

C'est pour ce prix-là que nous nous devons de dire OUI à l'Entente.

De dire OUI au Canada.

De dire OUI au Québec.

Roger D. LANDRY
président et éditeur

LETTERE DE MONTRÉAL

Le lendemain de la veille

Alain Dubuc et l'éditeur du *Toronto Star*, John Honderich, poursuivent leur correspondance.

Dear John,

Je ne risque pas grand chose à supposer que le NON va l'emporter lundi. A tout le moins, je ne me tromperai pas comme je l'ai fait dans ma lettre du début de la campagne où je prévoyais que le OUI l'emporterait probablement au Québec.



Comment ai-je pu m'enfoncer aussi profondément le doigt dans l'oeil? Je crois que j'ai moi-même donné la réponse, en lançant ma malheureuse prévision: « Je suis peut-être naïf mais je crois que la raison va l'emporter ». J'étais naïf.

Bien sûr, un miracle est toujours possible. Mais mon expérience des chicanes constitutionnelles canadiennes m'a appris qu'il n'y a jamais de miracle.

Partout à travers le Canada, les observateurs ont d'ailleurs commencé à tirer des bilans de cette campagne. Au Canada anglais, on s'interroge déjà sur la cause de la victoire du NON, on se demande qui est responsable de l'effondrement du OUI: Mulroney, Pierre Trudeau, les élites?

Au Québec, ce ne sont pas les causes de la victoire du NON qui nous intéressent. Mais le sens qu'il faut donner au vote. Il y a une raison à cela. Dans le reste du Canada, l'opposition à l'entente vient d'un groupe hétéroclite, de trudeaistes, de populistes de droite, de féministes de gauche, de groupes d'intérêts divers.

Mais au Québec, même s'il y a de bizarres alliances au sein du camp du NON, la bataille du NON a été très clairement menée par un noyau dur de souverainistes, ceux du PQ et du Bloc. Il est donc plus facile d'interpréter la victoire du NON comme celle de ceux qui ont mené l'assaut. Et c'est dans cet effort de réinterprétation du vote que les souverainistes se sont lancés.

Ce processus se déroule déjà sous nos yeux. Il s'agit de la plus spectaculaire fraude intellectuelle de cette campagne. Au début, pour attirer à lui les fédéralistes déçus, M. Parizeau a soigneusement rayé de son discours toute allusion à la souveraineté. On connaissait son option, mais il jurait qu'elle n'avait rien à voir.

Il était particulièrement clair dans sa conclusion au débat des chefs, il y a douze jours, quand il expliquait le sens du NON devant deux millions de spectateurs. Voici ce qu'il a dit.

« Il va cependant, peut-être, permettre à ces deux gouvernements qui sont encore en poste pour un certain temps — M. Mulroney pour un peu moins d'un an probablement, M. Bourassa pour pas loin de deux ans — enfin de s'occuper de relance économique. Enfin. Si on est capable de se débarrasser de ces discussions autour de ce contrat, de ce projet de contrat, on pourrait demander, là, à nos deux gouvernements, de se grouiller un peu pour amorcer cette relance de l'économie qui est, on le sait, très problématique. Moi, j'aimerais mieux penser que, après un NON

retentissant, nos gouvernements comprendraient que, là, il est temps de s'atteler au relèvement d'une économie qui en a bien besoin. »

C'était il y a 12 jours. Il y a trois jours, il a déclaré: « La souveraineté du Québec il va falloir, après avoir dit NON à ce document-là, il va falloir la faire, puis la faire vite. » J'ai cru déceler une différence entre les deux déclarations! Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il a modifié son échelle de priorités. Parizeau, le souverainiste, est sorti de son placard.

Le virage serait comique s'il n'était pas si lourd de conséquences. Si M. Parizeau a changé de ton, c'est que la victoire du NON est assez acquise pour qu'il ne soit pas obligé de se travestir pour gagner des voix. Il doit y avoir autre chose, puisque M. Parizeau aurait pu se taire encore un peu. Il fallait qu'il parle de souveraineté pour recalibrer le vote du NON et lui donner un sens qu'il n'a pas. C'est d'autant plus nécessaire que la façon dont l'entente risque d'être rejetée est celle qui est la moins favorable pour M. Parizeau.

Pour lui, le résultat idéal aurait été un NON au Québec et un OUI ailleurs. Le message aurait été clair, un rejet par les Québécois de la conception anglo-canadienne du Canada. Ce NON aurait indéniablement eu un parfum souverainiste.

À défaut d'un tel résultat, un OUI au Québec assorti d'un NON dans quelques provinces-clé aurait pu être un bon prix de consolation. Ce NON anglophone aurait bloqué l'entente et aurait été perçu comme un remake de Meech, ou, encore une fois, le Canada dit NON aux demandes du Québec.

Mais un NON un peu partout, comme les sondages semblent l'annoncer, n'a pas le même sens. Il ne veut rien dire, sinon que le processus de négociations a flippé. Il ne nous révélera pas grand chose sinon que toutes les parties du Canada qui étaient en demande sont insatisfaites.

On ne pourra même pas attribuer le refus de l'entente dans l'Ouest à un sentiment anti-québécois. Ce sentiment existe, mais nous savons tous qu'il y avait une foule d'autres raisons pour dire NON. Mais, du même coup, le NON québécois perd sa saveur souverainiste, puisque le fait de dire NON n'a rien de particulièrement québécois, n'a rien de distinct.

Et voilà pourquoi il devient important pour M. Parizeau de donner à ce vote une signification souverainiste. On sait que le camp du NON a attiré des fédéralistes déçus qui veulent revenir au Parti libéral de Robert Bourassa. On sait que les authentiques indécis ont finalement basculé vers le NON sans grande conviction. On sait que Bourassa est plus populaire que Parizeau, que la souveraineté ne grimpe pas dans les sondages.

Et voilà pourquoi M. Parizeau, qui a besoin de cette victoire, a tout intérêt à parler, à insister, sur la souveraineté dans les derniers milles. En quelque sorte, il tente de mettre une cerise souverainiste sur un « sundae » référendaire tutti frutti.

Même si on n'a pas encore voté pour celui de lundi, au Québec, nous sommes presque déjà dans l'autre référendum. A la prochaine.

Alain

MADONNA AURAIT DIT OUI ... ELLE !



DRÔTES RÉSERVÉS

RÉFÉRENDUM 92

débat

À l'invitation de La Presse, tous les samedis d'ici au 26 octobre, le ministre des Affaires municipales et de la Sécurité publique Claude Ryan et le vice-président du Parti québécois Bernard Landry feront valoir en cette page leur point de vue respectif.

OUI

La meilleure option

CLAUDE RYAN
collaboration spéciale

Pour les fins du référendum, les forces politiques en présence au Québec ont dû se regrouper les unes sous la bannière du OUI, les autres sous celle du NON. Par-delà les sondages, il importe de discerner clairement ce que réservent au Québec les tenants de chaque option.



le Québec et pour le Canada.

L'Accord de Charlottetown est bon pour le Québec. Il reconnaît explicitement le caractère distinct de la société que forme le Québec. Il affirme en outre le droit de cette société de protéger et de promouvoir son identité avec l'appui de sa législature et de son gouvernement. Seul le Québec est l'objet d'une telle mention dans la constitution canadienne. On a voulu lui reconnaître ainsi un statut distinct.

Au chapitre des pouvoirs, le Québec conserve toutes les compétences qu'il détient déjà, en particulier en matière linguistique. Il obtient également la garantie qu'aucun de ses pouvoirs ne pourra être aboli ou diminué à l'avenir sans le consentement du Québec. Le Québec se voit en outre reconnaître des pouvoirs considérablement élargis dans les domaines touchant le développement de ses ressources humaines, notamment dans l'immigration, la formation et le développement de la main-d'œuvre, la culture et l'habitation.

Au plan des institutions fédérales, le Québec jouira à perpétuité d'une représentation d'au moins 25 p. cent des députés à la Chambre des communes. Il sera assuré de la présence à la Cour suprême de trois juges de formation civiliste en provenance du Québec, nommés sur présentation du gouvernement du Québec. Aucun amendement ne pourra être apporté à la Chambre des communes, au Sénat, au rôle et à la composition de la Cour suprême sans le consentement du Québec. Celui-ci disposera en outre d'un droit de retrait, accompagné de compensation financière, à l'endroit de toute modification constitutionnelle pouvant entraîner un transfert de pouvoirs des provinces vers le Parlement fédéral. En résumé, le Québec sera partie prenante à tous les changements constitutionnels significatifs de l'avenir. Ces changements assurent au Québec le statut qu'il a toujours réclamé, celui d'un partenaire majeur dans un ensemble économique et politique plus large dont la force de frappe dans le monde sera toujours plus grande que ne serait celle d'un Québec séparé.

Bon pour le Canada

L'Accord de Charlottetown est également bon pour le Canada. Notre pays possède depuis 1982 une Charte des droits et libertés qui est l'une des meilleures du monde. Mais cette Charte définit des libertés universelles. Il manquait dans la constitution un texte définissant des valeurs propres au Canada. Par la clause Canada, l'Accord de Charlottetown comble cette carence.

Attachement au régime parlementaire, au système fédéral de gouvernement et à la primauté de la loi; reconnaissance des droits des communautés autochtones; reconnaissance du caractère distinct du Québec et du rôle de son gouvernement à cet égard; attachement aux droits des minorités de langue officielle à travers le pays;

reconnaissance de l'égalité des personnes, sans égard au sexe, à la race ou à l'origine ethnique; attachement aux droits individuels et collectifs; égalité juridique des états constituants: ces huit traits décrivent fidèlement la réalité canadienne. Ils indiquent pour l'avenir un idéal élevé vers lequel pourront tendre avec profit les citoyens et les gouvernements de ce pays.

L'Accord de Charlottetown permettra aussi de rajeunir les institutions politiques fédérales. La réforme projetée vise à créer une nouvelle dynamique entre les deux chambres du Parlement. Elle vise également à favoriser une participation mieux équilibrée des provinces et des régions au processus législatif. Il faut concilier le principe de l'égalité des provinces et le droit du Québec au maintien de sa représentation dans les processus décisionnels. L'Accord offre à cet égard un compromis honorable. Les provinces de l'Ouest et les provinces atlantiques gagnent des points. Le Québec, sous des formes différentes, maintient ses positions. Grâce à la réforme projetée, l'institution parlementaire pourra fonctionner plus efficacement. Elle pourra résoudre plus rapidement les conflits susceptibles de s'élever entre les deux chambres.

Voter OUI le 26 octobre, c'est dire OUI aux améliorations nombreuses et substantielles que procure l'Accord de Charlottetown. C'est dire OUI à des changements qui sont à portée de notre main.

Un NON plein de contradictions

Du côté du NON, on s'est plu à critiquer l'Accord de Charlottetown. On s'est bien gardé toutefois d'offrir des solutions de rechange. Car les contradictions qui opposent entre eux les tenants de cette option auraient vite éclaté au grand jour.

Parmi les tenants du NON qui se réclament du fédéralisme, certains, comme Pierre-Elliott Trudeau, demeurent attachés à un fédéralisme trop rigide. Cette vision du fédéralisme s'est toujours heurtée à la réalité très diverse du Canada. D'autres, comme Jean Allaire, mettent de l'avant des propositions qui se rapprochent beaucoup plus de la souveraineté-association que du fédéralisme bien compris.

Par-delà ces points de vue particuliers, le camp du NON est dominé de toute évidence par les partisans de l'indépendance politique du Québec. Les souverainistes rejettent le pays canadien. Ils n'ont jamais voulu de quelque accord pouvant comporter le maintien du lien fédéral. Ils sont opposés aujourd'hui à Charlottetown, comme ils le furent en 1987 à Meech. Aussi n'ont-ils trouvé que des choses négatives, et très souvent fausses, à dire à propos de Charlottetown. Dès le lendemain du référendum, dans l'hypothèse d'une victoire du NON, ils s'empresseront d'interpréter le résultat comme une étape importante vers la réalisation de leur objectif.

Un NON entraînera soit l'enlèvement du pays dans l'impuissance constitutionnelle, ce qui servira la cause du séparatisme, soit un glissement accéléré vers la séparation du Québec et la rupture du Canada. Le pays sera plongé dans la confusion et l'incertitude. Il sera incapable de bouger pendant une période indéfinie.

À partir des propositions concrètes définies dans l'Accord de Charlottetown, le OUI, s'il l'emporte, permettra au contraire au Québec et au Canada de franchir un pas important vers une meilleure acceptation mutuelle et une plus grande harmonie dans l'action. Il aidera le Canada à renforcer la place enviable qu'il a su se tailler dans la famille des peuples.

NON

Non à un projet à contresens

BERNARD LANDRY
collaboration spéciale

Malgré quelques digressions prévisibles vers les terrains marécageux de la peur économique et des pronostics de guerre civile, l'exercice référendaire a, somme toute, porté sur l'analyse des vrais enjeux. Peu de lignes, peu de mots du document du 28 août n'ont été analysés, décortiqués et révélés pour ce qu'ils sont vraiment: non pas une «offre», mais une demande au Québec de renoncer à ce qu'il a toujours voulu être.



On a pensé à Ottawa, comme à Québec, que l'approbation de l'Accord ne serait qu'une simple formalité. Il semble que tel ne sera pas le cas. Pourquoi?

La meilleure explication, du moins pour le volet québécois de l'aventure, m'est suggérée par la science physique. Monsieur Bourassa semble avoir été la victime de l'implacable loi de l'inertie. Il a

lancé un mobile à toute allure et avec force dans une direction donnée et, soudainement, il a tenté non seulement d'en arrêter la course, mais de le propulser aussi raide dans le sens inverse, sans avis ni délai: mission impossible en politique tout autant qu'en sciences exactes.

La fermeté de bon aloi de l'après-Meech, la négociation un à un, la signature de Bélanger-Campeau, comme celle du rapport Allaire et l'adoption de la loi 150, ont donné une formidable poussée d'accélération aux consensus, déjà forts, sur ce qui est essentiel au développement du Québec. Vouloir freiner un tel bolide en catastrophe dans les dernières semaines d'un mauvais été ne peut être qu'une folle manœuvre à la limite de la cascade de cinéma.

Renverser le consensus

Depuis trente ans, depuis le «Maître chez nous» de Jean Lesage et de la Révolution tranquille, le Québec réclame plus de pouvoirs, revendique la pleine maîtrise des leviers de son devenir. Depuis trente ans, la population a élu des gouvernements qui proposaient, jusqu'à tout récemment, de faire de Québec et non pas d'Ottawa le centre déterminant des décisions concernant son avenir.

La récupération de pouvoirs exclusifs est au cœur des revendica-

tions historiques du Québec. Le premier ministre Bourassa a accepté des offres qui contredisent cette ligne de force de notre histoire, de notre histoire récente en particulier. Le projet conçu en son absence, mais qu'il a finalement endossé, ne comporte le rapatriement au Québec d'aucun nouveau pouvoir exclusif. Les Québécoises et les Québécois n'y reconnaissent pas l'ombre du message que, dans leur très grande majorité, ils ont formulé à l'intention de leur gouvernement au moment des travaux de la Commissions Bélanger-Campeau.

Protection symboliques

En échange de ce revirement, de l'abandon de la revendication la plus fondamentale du Québec en matière de pouvoirs exclusifs réels, le premier ministre Bourassa nous propose l'acceptation d'un concept de société distincte sans portée, noyée dans les huit caractéristiques fondamentales que comporte la clause Canada et inconciliable avec les principes de la dualité linguistique et de l'égalité des provinces que le même document édicte. Purement symbolique et au mieux une simple protection défensive, l'affirmation de la société distincte n'a aucune efficacité pour assurer la force et l'originalité du peuple québécois.

Au surplus, pour la première fois, un premier ministre du Qué-

bec a accepté une diminution du poids du Québec dans une institution fédérale. Dans un Sénat égal, il ne compterait éventuellement que moins de neuf p. cent des voix et deviendrait l'égal de l'Île-du-Prince-Édouard. Et ce Sénat aurait des pouvoirs réels. On a tenté de nous rassurer en prétendant qu'une majorité de sénateurs francophones pourrait bloquer des projets de loi en matière de langue et de culture alors que rien n'assure que les sénateurs du Québec formeraient cette majorité. En compensation, le Québec obtiendrait la garantie que sa représentation ne tomberait jamais sous la barre des 25 p. cent alors qu'en 1982, au moment du rapatriement unilatéral de la Constitution, nous avions près de 28 p. cent de la députation en provenance du Québec. Cette garantie serait illusoire, elle n'ajouterait rien aux pouvoirs de l'Assemblée nationale.

Il est à espérer que lundi prochain, le «peuple» saura dire non à cette entreprise de manipulation inédite réalisée avec la complicité très active du premier ministre du Québec. Il faudra rechercher par un NON puissant à retrouver les consensus d'avant Charlottetown.

Enfin, merci à La Presse pour son hospitalité et merci aux lectrices et lecteurs de ces feuillets de campagne qui, j'espère, leur furent utiles.



Lysiane Gagnon

Tension et euphorie

Fin de campagne émotionnelle. Dans le camp du Oui, confronté à une défaite probable, la tension montait au même rythme que l'euphorie dans le camp du Non.

Vendredi midi, Brian Mulroney était à CIMS avec Gilles Proulx. Le premier ministre tuoyait sans vergogne l'animateur, l'appelant par son prénom, comme si l'amer avant-goût de la défaite lui faisait oublier les règles élémentaires de la communication en français. (Aux États-Unis et au Canada anglais, il est courant que les politiciens appellent les journalistes par leur prénom, et le vouvoiement n'existe pas en anglais. En français, pareille familiarité est absolument déplacée, à plus forte raison dans la bouche d'un premier ministre.)

Mais cela, c'est le détail. Désespéré, faisant fleche de tout bois, M. Mulroney avait recommencé à clamer qu'un Non équivalait à un vote en faveur de la «séparation», quelques jours après que son ministre Joe Clark eût recommandé, pour la deuxième fois en un mois, à évoquer le spectre de la Yougoslavie!

À Washington, l'ambassadeur Derek Burney (un diplomate de carrière qui a trempé dans la politique partisane entre 1987 et 1989 à titre de directeur de cabinet du premier ministre Mulroney) faisait lui aussi dans le terrorisme verbal. En cas de victoire du Non, expliquait-il en début de semaine à un auditoire de Chicago, le Canada serait un partenaire économique et un allié moins fiable pour les États-Unis! Avec des ambassadeurs comme celui-là, qui n'hésitent pas à démolir, à des fins partisanes, le pays qu'ils représentent à l'étranger, le Canada n'a pas besoin d'ennemis!

En tout cas, il sera pour le moins divertissant de voir comment ces messieurs interpréteront le résultat du scrutin si le Non l'emporte.

M. Mulroney continuera-t-il à dire que les Québécois ont voté en faveur de la souveraineté? M. Clark aura-t-il l'obligance de nous indiquer ou, exactement, se produiront les massacres et les tueries qu'il a si éloquemment annoncées? M. Burney conseillera-t-il aux gens d'affaires américains de retirer leurs capitaux du Canada?

À la fin de la campagne, M. Bourassa, quant à lui, paraissait moins troublé. Furieux et amer, oui, et convaincu que l'exploitation qui a été faite des propos de ses fonctionnaires, tant par les médias que par le camp du Non, avait répandu des «mensonges» et des «faussetés» dans la population.

Mais pour lui, la défaite appréhendée n'a pas le même impact que pour son homologue fédéral. Les derniers sondages montrent que l'écrasement de la campagne du Oui n'a guère entamé le soutien populaire du Parti libéral, ni celle de son chef, qui, si une élection avait lieu demain, aurait de fortes chances de battre son adversaire péquiste.

M. Bourassa, de passage hier après-midi à La Presse, semblait savourer, sans trop s'en vanter, ce baume bienfaisant qui lui permettait d'aborder le dernier virage avec moins de rancœur que son homologue fédéral, dont l'avenir politique risque de couler en même temps que l'entente de Charlottetown.

Dans cette campagne à l'enjeu austère et difficile, le camp du Non a été d'entrée de jeu favorisé par trois événements majeurs.

La défection des Allaire et des Dumont, illustrant qu'on pouvait être entre l'entente tout en étant libéral et non-souverainiste, lui a permis de déborder du bassin de l'électorat péquiste.

La sortie de Pierre Trudeau aura servi, surtout au Canada anglais où elle a eu un énorme impact, à démolir l'idée qu'un Non constituait une menace à l'unité canadienne.

Enfin, l'affaire Wilhelmy et les fuites émanant de la fonction publique auront ravagé la crédibilité de M. Bourassa dans le dossier constitutionnel et complètement fait dérailler la campagne du Oui au Québec — ce qui, les provinces étant des vases communicants, aura eu un effet de dominos ailleurs. (À l'inverse, les sondages indiquant une forte poussée du Non dans l'Ouest et même en Ontario auront objectivement aidé le camp du Non au Québec.)

Dans ce contexte, les porte-parole du Non ont eu la partie belle. Il leur suffisait de concentrer leurs tirs sur une entente contestée de toutes parts sans jamais ouvrir leur jeu.

Cette relative immunité aura permis aux Parizeau et aux Bouchard de distribuer ici et là quelques coups bas qui auront finalement passé presque inaperçus.

Ainsi, M. Bouchard disant d'un air faussement vertueux à un groupe de gens âgés qu'ils sont bien libres de voter comme ils le veulent, «mais que vos enfants, eux, et vos petits-enfants, vont avoir des problèmes si vous votez Oui!». Étonnant, venant d'un mouvement politique qui a tant reproché aux «fédéraux», en 1980, de terroriser les vieux!

Ainsi, cette remarque de Bernard Landry, le vice-président du PQ pourtant chargé des relations avec les minorités; interrogé par un animateur de radio sur l'appui d'une partie des communautés grecque, juive et italienne au camp du Oui, M. Landry de répliquer que les communautés culturelles allaient «comme d'habitude appuyer la solution la moins québécoise... pour ensuite ajouter qu'à mesure que les francophones allaient rejoindre le camp du Non, celui du Oui «n'aurait pas assez de Grecs, d'Italiens et d'autres (minorités) pour compenser». Y aurait-il deux sortes de Québécois? Les «vrais» et les autres? Et ceux qui votent Oui seraient-ils de moins bons Québécois?

Idem de la part de Jacques Parizeau, qui à mi-campagne s'en prenait mesquinement à deux hommes d'affaires qui ont eu le malheur d'opter pour le Oui. L'entreprise de l'un d'eux ayant déjà bénéficié du REA, M. Parizeau l'a accusé de «faire peur» aux Québécois «à qui il doit son expansion». Qu'est-ce que cette salade? Tout le monde et son père a bénéficié du REA. Les subventions de l'État sont-elles des cadeaux politiques? Et y a-t-il une seule façon de servir le Québec?

La campagne achève. Tant mieux. Il y a eu assez de cris et de hurlements, et assez de sectarisme. Il est temps de changer d'air.

Errata

Dans ma chronique de jeudi, j'ai écrit que la constitution serait virtuellement impossible à modifier à cause de la règle de l'unanimité. Précision: ce sont les dispositions concernant les institutions fédérales (le sénat notamment) qui exigeraient l'unanimité.

La boîte aux lettres

Réflexions sur le oui et le non

Des constitutionnalistes, des hommes politiques et des penseurs réfléchis sont en faveur de l'entente de Charlottetown. D'autres constitutionnalistes, d'autres hommes politiques et d'autres penseurs se positionnent contre cet accord. Tous se prononcent sur le même texte. Conclusion: il est illusoire de vouloir utiliser le texte de l'accord sur une base objective pour démontrer son point de vue. La polémique se réduit plutôt à une argumentation à base émotive visant à défendre l'existence du Canada ou la souveraineté du Québec.

Une coalition d'handicapés, des regroupements de femmes et d'autres groupes ont annoncé qu'ils militeraient contre les ententes parce qu'ils estiment que leurs droits ne sont pas enclenchés par la Constitution. C'est cela du mercantilisme, et c'est malheureusement l'exemple que nous ont donné les

provinces du Canada, chacune tentant d'estimer les «profits» et les «pertes» de l'appartenance au Canada. Conclusion: si on réussit à préserver le Canada, ce sera un pays sans grande vision, bâti sur des intérêts et des privilèges gratifiant les uns en frustrant les autres.

Les tenants du non affirment qu'un non au oui ne conduira pas à la séparation, mais à d'autres négociations. Qui le garantit? Si j'appartenais à une province anglophone, je serais exaspéré par le Québec et je pourrais être tenté de l'inviter à partir. Et, par expérience, on sait que les comportements sont presque toujours des réactions à base émotive.

J'aime le Canada, la diversité de ses visages géographiques et ethniques. Je suis fier d'appartenir à un des plus grands pays au monde, qui se classe également dans les premiers rangs pour la qualité de la vie. Si le Québec se sépare, j'accepterai forcément le verdict populaire, mais je ne crois pas qu'un réflexe défensif soit un bon moyen de bâtir un pays. La législation peut être un moyen efficace pour proté-

ger temporairement la culture et la langue. Elle peut aussi conduire à l'isolement et l'ethnocentrisme si on en reste là. L'éducation, la scolarisation sont des outils plus efficaces à moyen terme et les francophones l'ont bien montré lorsqu'ils ont repris le contrôle des leviers économiques. Or, le taux de décrochage francophone au secondaire prépare assez mal la naissance d'un État souverain.

Au total, Robert Bourassa aurait dû se conformer au projet initial et demander un référendum sur la souveraineté. On aurait au moins parlé de l'enjeu véritable.

Paul E. LEFORT, m.d.
Rigaud

Mon salmigondis

Le consensus politique du 28 août 92 de Charlottetown représente au plus une ébauche d'un nouveau projet de constitution pour la fédération canadienne.

Au fond, il suffit de me demander en tant que francophone, s'il est encore possible de continuer à vivre au Canada dans une province un peu plus distincte que les autres, quand même ouverte sur le monde et respectueuse dans l'affirmation de son identité propre, en attendant mieux.

Si oui... c'est un petit oui mais un oui!

Surtout... au diable les tergiversations autour des 31 gains obscurs de Bourassa, les salmigondis de Parizeau, le folklore des joueurs capotés de banjo à la Mulroney, le pleutre et le mange-canayen à la Trudeau, le ferme-ta-gueule fonctionnaire de Chrétien, l'unilinguisme assimilateur hors Québec du COR et du Reform party, sans oublier le mange-Québécois à la Mordecai Richler. Et vive si possible la Mosaïque canadienne sans ce triste cirque.

Sinon... ce sera un très gros non et définitif celui-là!

Maurice GAUTHIER
Montréal

Opinions

Le peuple est nu!

JACQUES DUFRESNE
collaboration spéciale

Selon toute probabilité, les Canadiens s'approprient à fausser compagnie à tous leurs dirigeants. Faut-il s'en étonner? Depuis quelque temps les politologues nous répètent que 80 p. cent des citoyens avouent avoir retiré leur confiance aux politiciens.

Le discours politique officiel n'est à bien des égards que du vent dans un ballon, mais à force de vouloir dégonfler le ballon, par la démocratie directe notamment, ne risque-t-on pas de se priver d'une fonction très positive du même discours officiel: amortir les chocs?

Lundi prochain, les Canadiens diront sans détour ce qu'ils pensent du projet de constitution qui leur est proposé. Les contradictions à l'intérieur du Canada apparaîtront dans toute leur vérité. Les risques de collision frontale seront aussi plus grands désormais. La vérité est pourtant la condition d'un lien solide, durable et fécond. À quelles conditions pourrions-nous faire un usage positif de la vérité qui éclatera lundi?

Si le pouvoir m'était conté

J'ai trouvé la réponse à cette question dans un conte (1) pour grandes personnes. Il était une fois un roi qui aimait si fort les vêtements neufs qu'il passait son temps à se faire habiller. Au lieu de dire de lui «Il est au Conseil», les gens affirmaient sans crainte de se tromper: «Le roi est avec son tailleur.»

Deux fripons, comprenant le parti qu'on pouvait tirer d'un tel vice, se présentèrent à la cour en se faisant passer pour tisserands. Ils expliquèrent au roi qu'ils pouvaient lui fabriquer un vêtement qui, en plus d'être d'une grande beauté, aurait la propriété de paraître invisible aux simples d'esprit de même qu'à ceux qui étaient incapables à la charge qu'ils occupaient.

«Voilà, en vérité, de splendides vêtements», pensa le Souverain. Si j'avais un semblable habillement, je verrais du premier coup lesquels d'entre mes sujets ont usurpé leur charge et je pourrais distinguer les sages des fous. Je veux qu'on me tisse immédiatement cette étoffe.»

Le jour même, il ordonna qu'on apporte aux deux prétendus tisserands la soie la plus délicate et le fil d'or le plus pur du royaume. Les deux fripons s'empressèrent de mettre ce butin dans leur havresac et continuèrent de s'affairer autour du métier à tisser exactement comme si un vrai travail avait été

en progression. En réalité ils filaient le vide.

Le roi voulut bientôt savoir où en était l'ouvrage. Craignant de ne rien voir et d'être ainsi pris en flagrant délit d'incapacité à sa charge, il délégua son vieux et fidèle premier ministre. «Que veut dire cela, pensa le vieillard en ouvrant ses yeux tout grands. Je ne vois pas le moindre bout de fil sur les métiers. Comment! Se pourrait-il que je fusse incapable à ma charge? En tout cas, si le fait est exact, personne ne doit s'en douter.»

Et le loyal premier ministre s'en revint proclamant la beauté du dessin et des couleurs de l'étoffe. Tout le monde dans le royaume, à commencer par le roi lui-même, fut bientôt persuadé que le premier ministre avait dit vrai.

On connaît la fin de l'histoire. Un cortège est organisé, au centre duquel se trouve le roi dans son nouveau costume. Tous ses sujets sont dans la plus grande admiration. Jusqu'à ce qu'un enfant, pensant ce qu'il voyait au lieu de voir ce qu'il pensait, (2) s'écrie: «Le roi est nu.»

Si les gens n'ont plus confiance en leurs dirigeants, ne serait-ce pas parce qu'ils les voient tels qu'ils sont, sans le prestige que leur donnaient une croissance économique facile et assurée combinée à une libéralité étatique dont ils s'attribuaient trop volontiers le mérite?

Si juste qu'elle puisse sembler, cette interprétation de l'histoire du roi nu n'est pas la plus intéressante. Les politiciens savent eux-mêmes depuis longtemps, aussi bien que leurs sujets, de quoi est faite l'image que leur tissent leurs conseillers en communication.

Le peuple devant son miroir

Lundi prochain, c'est le peuple qui, à son tour, se verra dans toute sa nudité. On sait ce que le roi de la légende a fait quand il s'est vu tel qu'il était: il s'amenda et prit l'enfant qui avait vu clair comme principal conseiller. Que peut faire un peuple qui découvre, en exprimant sans détour ses opinions contradictoires, ce qu'il y a de trompeur, de suranné ou d'insuffisant dans tous les mots dont il a l'habitude de se servir pour se définir: peuples fondateurs, droits individuels, droits collectifs, bilinguisme, société distincte, multiculturalisme, autonomie?

S'il est vrai que les politiciens, Pierre Trudeau, bien avant et bien davantage que Brian Mulroney, sont responsables du gâchis économique et politique, il est encore plus vrai que toute solution reposera sur la maturité, la cohérence, le sens de l'obligation dont les citoyens voudront faire preuve. Il n'est pas nécessaire d'en savoir plus pour s'accorder sa confiance qu'aux leaders qui auront plus d'exigence que de complaisance et autant de vision que de stratégie.

Il faudrait poursuivre le débat, la ré-

flexion, jusqu'au fond des choses. Les questions québécoises et autochtones ne sont pas tout le problème canadien, loin de là. La chute du mur de Berlin aura rendu des ajustements nécessaires dans le monde entier, y compris au Canada. Pendant qu'à l'Est les peuples étaient maintenus dans l'ordre par la terreur, à l'Ouest, ils étaient emportés par une croissance économique qui a grisé bien des gens au point de détourner leur attention des conditions intérieures du progrès social. D'autre part, pour résister à la menace communiste, les peuples de l'Ouest devaient s'arcbouter, ce qui contribuait puissamment à raffermir l'ordre et la discipline. La fin de la guerre froide provoqua une baisse subite de tension. Quand on joue à la souque à la corde, de part et d'autre on est à son affaire, mais quand la corde se rompt, on perd l'équilibre, de part et d'autre également.

Comment retrouver l'équilibre? Par le haut, uniquement par le haut. Il faut un principe spirituel. L'Europe, quand elle fut unie, était la chrétienté. Peut-on redonner à la chrétienté l'ascendant qu'elle avait au moment où Charlemagne s'en est inspiré pour construire l'Europe? Sinon par quoi la remplacer? Par une religion cosmique, apparentée au stoïcisme, reposant sur la conscience que nous avons de vivre sur une planète de plus en plus fragile?

Telle est la question fondamentale. Soljenitsyne l'a maintes fois posée en termes mystiques. Francis Fukuyama la pose en termes plus rationnels, à la fin de son remarquable ouvrage sur la démocratie, (3) après avoir démontré que l'humanitarisme centré sur les droits individuels ne suffit pas.

Un consensus sur un principe spirituel rendrait possible une véritable hiérarchie des pouvoirs. On comprendrait alors que ce dont le monde, les grands ensembles et les peuples ont besoin, c'est moins de gouvernement centraux forts de l'étendue et de la variété de leurs pouvoirs, que d'autorités supérieures fortes de leur légitimité et capables, pour cette raison, de veiller sur les grandes règles d'un jeu qui doit se jouer le plus près possible de la base, du citoyen. (Telle est la subsidiarité dont monsieur Bourassa a osé parler lors du débat des chefs.)

Quand l'État central est au cœur de toutes les mêlées à cause de ses nombreux pouvoirs, il lui est impossible de jouer son rôle essentiel d'arbitre. Il confie alors ce rôle aux tribunaux, détournant ainsi ces derniers de leur mission propre.

(1) *L'habit neuf de l'empereur*, Encyclopédie de la Jeunesse, Tome 9.

(2) Paraphrase d'un mot de Bergson, qui a écrit: «Il faut penser ce qu'on voit et non voir ce qu'on pense.»

(3) *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion 1992.

L'accord qui a fait l'unanimité est le meilleur possible

MARCEL ADAM

Selon les sondages, une majorité de Québécois s'approprient à rejeter l'entente de Charlottetown.

Imaginez que plusieurs personnes pourraient se ressaisir au moment de décider entre prendre le risque de perpétuer la crise en votant NON, ou courir la chance d'y mettre fin en votant OUI.

Car c'est ce dilemme que devront trancher les fédéralistes qui s'approprient à rejeter cette entente pour obliger les politiciens à en refaire une meilleure.

Ce n'est pas vrai que son rejet n'aura pas de conséquences sérieuses.

Robert Bourassa survivrait difficilement au discrédit que lui vaudrait une deuxième déconfiture constitutionnelle en cinq ans. Son parti deviendrait encore plus nationaliste, après que le triomphe du NON aurait accru la crédibilité de Jean Allaire et de son rapport quasi souverainiste.

Par contre, Jacques Parizeau interpréterait le rejet de cette réforme du fédéralisme canadien comme le signe que son option à la vent dans les voiles. Et advenant l'accession de son parti au pouvoir, il n'hésiterait pas à mettre le cap sur la souveraineté.

C'est dire que nous serions loin de la paix constitutionnelle que tout le monde souhaite.

Il est illusoire de rejeter l'entente en calculant que les politiciens seront forcés d'en renégocier une meilleure. L'entente de Charlottetown a été plus difficile à réaliser que celle de Meech. S'il fallait reprendre l'opération, la réussite serait encore plus problématique.

La priorité c'est de sortir le pays des sables mouvants constitutionnels. Or rejeter l'entente c'est l'y maintenir enlisé. C'est perpétuer une incertitude qui aura pour effet de retarder la reprise économique et empêcher nos gouvernants de s'attaquer à tous les autres problèmes d'importance cruciale.

C'est aussi risquer de plonger les gouvernements dans une instabilité qui ne serait pas propice à la prise de décisions difficiles, ou à faciliter la concentration des énergies sur les redoutables défis qu'ils doivent relever.

Un troisième échec, après ceux de Meech et de la conférence ratée de 1987 sur les autochtones, consommerait la faillite du processus ordinaire de modification de la Constitution. Ce qui pourrait nous acculer à recourir éventuellement à des moyens extraordinaires ou extra légaux pour sortir de l'impasse, avec tous les risques que cela comporte.

Une jeunesse sacrifiée à un idéal constitutionnel

Une victoire du NON aurait de plus un effet terriblement négatif sur le moral des citoyens, pour qui l'échec de ses gouvernants serait ressenti comme un échec collectif. L'impact serait particulièrement dur pour la jeunesse, qui a le sentiment d'être le principal otage de cet interminable contentieux.

Angéline Fournier, une jeune femme de l'équipe de *Cité libre*, a dit des choses très justes à ce propos dans une vibrante réponse à l'invitation de Pierre Trudeau de répondre «un gros NON à ce gâchis», lors de son intervention de ce mois-ci à Saint-Henri.

«J'appartiens, dit-elle, à une génération qui n'a connu que la chicanerie constitutionnelle. On a été un peu sacrifiés à un idéal constitutionnel. Alors, pour la première fois les premiers ministres et les chefs autochtones sont arrivés à un consensus selon un processus démocratique. Démontrer l'entente pièce par pièce pour convaincre de voter NON, c'est miner un pont alors qu'on ne sait par quoi le remplacer. Dans l'état actuel du Canada, c'est un luxe intellectuel qu'on ne peut pas se permettre. Alors moi je propose que toutes ces énergies créatrices soient mises à bâtir l'avenir, à construire un projet de société avec lequel on puisse vivre.»

L'adoption de cette entente apporterait la paix. Pendant plusieurs années aucun politicien n'osera ouvrir ce panier de crabes. Le PQ devra ranger son option au placard et Jacques Parizeau sera forcé comme René Lévesque de solliciter un mandat de bon gouvernement dans la continuité fédérale.

Certes, il y aura encore des négociations pour conclure les nombreux accords administratifs et politiques prévus par Charlottetown. Mais il s'agira de discussions techniques menées à huis clos par les fonctionnaires surtout.

Est-il raisonnable de fermer les yeux sur une réforme qui semble avoir plus de défauts que de qualités, sous prétexte que le peuple est las et accablé de nombreux problèmes? Une constitution c'est pour longtemps et difficile à corriger.

Si les défauts ou les qualités d'une réforme constitutionnelle font généralement sentir leurs effets à long terme, c'est dans l'immédiat que fait ses ravages une crise comme celle qui, depuis des années, débilite le pays et empêche les gouvernements de résoudre les problèmes majeurs qui appellent des solutions urgentes.

Le Canada doit sortir de cette crise de toute urgence. Or une seule solution nous est offerte pour y arriver et c'est cette entente.

Elle est le fruit de négociations et d'un compromis politiques qui, par définition, ne peut être que décevant. Mais il faut comprendre que demander à nos élus un meilleur compromis que celui qui a fait l'unanimité des négociateurs c'est demander l'impossible.

Comment peut-on accepter un processus basé sur la négociation et rejeter le compromis qui a fait consensus?

Rejeter l'entente de Charlottetown c'est non seulement renier le processus démocratique qui y a conduit, c'est ne pas admettre que la politique soit l'art du possible ou du compromis — un art qui consiste presque toujours à choisir le moindre mal ou la moins mauvaise solution.

L'entente de Charlottetown laisse à désirer mais c'est la meilleure que nos représentants élus et mandatés par nous ont réussi à faire, après y avoir mis tous les efforts et la meilleure volonté.

Un argument d'autorité plaçant pour l'entente

Il faut faire confiance au peuple et à nos institutions. La Constitution était loin d'être parfaite et, pourtant, le Canada est devenu un pays qui fait envie. Il n'était pas prévu en 1867 que les tribunaux établiraient que les provinces sont aussi souveraines dans leur domaine que le fédéral dans le sien et que le Canada deviendrait l'un des plus décentralisés et non l'État unitaire que souhaitait Macdonald. Il n'était pas non plus prévu dans la Constitution que le Canada deviendrait exemplaire au chapitre de la démocratie et des droits de l'homme.



Trudeau veut «un gros NON à ce gâchis».

Il faut également faire confiance aux juges. Ils interpréteront les dispositions douteuses ou inquiétantes de l'entente en vertu des principes démocratiques et philosophiques qui les ont toujours guidés dans le passé. Il faut enfin se dire qu'au pire une mauvaise constitution ne saurait prévaloir et dénaturer un pays de vieille tradition démocratique comme le nôtre: le peuple s'arrangerait pour se redonner une constitution à son image.

Quand Trudeau a accepté par compromis une clause dérogatoire qui permet de suspendre tous les droits fondamentaux et politiques protégés par la Charte, il a fait le pari que, dans une société civilisée et libre comme la nôtre, il ne prenait pas un risque excessif. Il ne s'est pas trompé.

J'invoquerai en terminant la caution d'un des cerveaux politiques les plus remarquables de l'histoire américaine, Alexander Hamilton, l'inspirateur de la constitution de 1787. A ceux qui refusaient un projet dont les auteurs avaient avoué qu'il n'était pas absolument parfait, Hamilton répliqua par un argument qui a tout autant de valeur aujourd'hui chez nous.

«Ce serait, à mon avis, le comble de l'imprudence de prolonger l'état précaire où se trouvent nos affaires nationales et d'exposer l'Union aux dangers d'expériences successives, dans la poursuite chimérique d'un projet parfait.»

«Je n'espère pas voir un ouvrage parfait sortir des mains d'un homme imparfait. Le résultat des délibérations de tous les corps collectifs doit nécessairement être composé des erreurs et des préjugés, aussi bien que du bon sens et de la sagesse des individus qui les composent.»

«Les arrangements, qui doivent embrasser treize États différents dans un lien commun d'amitié et d'union, doivent être nécessairement un compromis entre autant d'intérêts et d'inclinations différentes. Comment la perfection peut-elle sortir de semblables éléments?»

Hamilton disait cela il y a deux siècles au sujet d'une constitution décriée à cause de ses inadéquations, mais qui, depuis, a servi de modèle à plusieurs pays et permis aux États-Unis de devenir ce qu'ils sont.

Les journalistes sont-ils des menteurs?

FRANCINE PELLETIER
collaboration spéciale

Rassurez-vous. La question n'est pas de Marc-Yvan Côté, le bouillant organisateur en chef du PLQ qui, on le sait que trop, ne porte pas les journalistes dans son cœur. Elle n'est pas de Daniel Latouche non plus, lui qui fustigeait dans sa dernière chronique l'émission *The Journal* pour son documentaire supposément biaisé sur l'entente de Charlottetown.

«Ceaucescu aurait été content», a-t-il dit, à peine provocateur.

Elle n'est même pas de Laurier Lapierre qui ne cesse d'invectiver, ces temps-ci, les «notables québécois». Ce qui veut dire, huit fois sur dix, les médias de chez nous. Non, bien que la question aurait très bien pu être formulée par un de ceux-là, elle est plutôt du *Nouvel Observateur* qui, ce mois-ci, en fait tout un numéro. «Faut-il croire les journalistes?», demande d'emblée le magazine français.

Vous admettez avec moi qu'à quelques jours de «l'heure de vérité» — où nous en aurons enfin le cœur net sur l'appréciation des Canadiens, Québécois et autochtones de l'entente de Charlottetown — la question tombe pile. Si les journalistes sont effectivement «les médiateurs du forum démocratique», avons-nous, alors, bien mené le bal?

La question est d'autant plus brûlante que les journalistes sont au ras des pâquerettes de la popularité. «Jamais ils ne vous ont tant informé; jamais ils ont été aussi mal vus», écrit le *Nouvel Obs*. En France, le verdict populaire est particulièrement lapidaire. Parmi les professions «auxquelles il convient de faire confiance», un échantillonage de 1990 place les journalistes avant-derniers. «Entre les prostituées et les députés», précise le magazine.

Au Canada, ce n'est guère plus reluisant. Un sondage Gallup effectué en août 92 sur la crédibilité de diverses professions place aussi les journalistes au bas de l'échelle. Avant les leaders syndicaux, les directeurs de publicité et, bien sûr, les députés (bons derniers, ici aussi) mais bien après les médecins (numéro un sur la liste), les policiers, les professeurs d'université, les ingé-

nieurs, les comptables et les psychiatres.

Tellement bas, en d'autres mots, qu'on se surprend à espérer, je ne sais pas moi, un sketch au Gala de l'ADISQ l'année prochaine? Quelques journalistes en tutu ou en collant qui dansent une folle farandole autour d'un Normand Brathwaite déguisé en André Tremblay criant: «J'me sens violé!». Quelque chose, en tout cas, pour relever l'honneur de cette profession malmenée!...

Blague à part, les journalistes méritent-ils toutes ces accusations? Sont-ils effrontément décrochés de la réalité, comme le clament M. et Mme Tout le monde? Ehontement partisans, comme le disent Messieurs Côté, Latouche et Lapierre? Oui et non. Il y a une part de vérité là-dedans, comme une part d'erreur, qui doivent être distinguées l'une de l'autre.

La vérité c'est que les journalistes font désormais partie de l'élite. Bernard Derome a beau affirmer dans le dernier *Maclean's* qu'il n'est pas «une star», il en est une. (Si vous voulez raffermir votre foi en l'objectivité journalistique, soit dit en passant, lisez cet excellent dossier sur le Québec.) Le monde s'étant transformé en «médiasphère», comme disent les Français, un monde de plus en plus régi par l'information qui, elle, est de plus en plus régie par les lois de la communication, les journalistes sont désormais indissociables des «puissants». Ils se retrouvent sur la même scène que les grandes figures publiques, après tout, à utiliser sensiblement le même langage et les mêmes moyens: marketing, relations publiques, publicité, pour ne rien dire de l'électronique. Tintin et Milou, en d'autres mots, n'ont plus tellement à voir.

L'erreur, par contre, c'est de croire qu'il s'agit ici d'un complot quasi diabolique, les médias et les pouvoirs publics marchant main dans la main, se faisant un secret plaisir de restreindre leurs interrogations à eux-mêmes, genre de chose. En fait, c'est beaucoup plus simple que ça. S'il est vrai que les médias se concentrent beaucoup sur les pouvoirs en place — au détriment des petites gens et de leurs problèmes, c'est vrai — c'est qu'ils répondent plus que jamais à cette règle d'or: aller là où il y a du tapage. Et tout le monde le sait, les grands ont de plus gros tambours que les petits.

La règle du tapage explique, d'ail-

leurs «pourquoi il a tant été question du NON lors de cette campagne référendaire. Les organisateurs du OUI, et Marc-Yvan Côté le premier, s'en sont copieusement plaints, voyant là un autre exemple de la partisanerie des journalistes. La partisanerie n'est pas exclue — une enquête du *Journal* de Montréal révèle que *The Gazette* a consacré 74 p. cent de sa couverture référendaire au OUI, 26 p. cent au NON, alors que Le Devoir, lui, 65 p. cent au NON et 35 p. cent au OUI.

Mais c'est la règle du plus fort, très souvent, qui dicte la conduite médiatique. Prenez *La Presse* qui, bien qu'ayant pris position pour le OUI, a consacré 50 p. cent de sa couverture au NON et 41 p. cent au OUI. Ou encore, *L'Actualité* qui tout en privilégiant le OUI également, a beaucoup favorisé le NON en publiant ces révélations de fonctionnaires. Tambour oblige.

Alors, vous voyez, l'objectivité journalistique existe quand même un peu. Je dis bien un peu parce qu'il est évident que les médias ont des partis pris. Évident, aussi, qu'il ne saurait en être autrement, les médias étant ni plus ni moins le reflet des communautés qu'ils desservent. Et puis, comme dit le *Nouvel Obs*: «Publier, c'est choisir; écrire, c'est embellir. Le journaliste met en forme: il n'est jamais loin de mettre en scène.»

Ce qui m'amène au documentaire de *The Journal* tant vilipendé par Daniel Latouche, qui voit là une propagande éhontée pour le OUI. Ce n'est pas du tout mon avis. «Anatomy of a Deal» est un modèle de journalisme rigoureux, intelligent, qui prend la peine d'aller là où personne d'autre a mis les pieds. (Tintin en serait fier.) Le documentaire met surtout en lumière la mystérieuse dynamique de groupe qui s'installe lorsque nos chefs politiques s'enferment pour discuter constitution. Un peu comme les hommes qui ont fait la guerre, qui n'ont jamais rien vécu d'aussi éprouvant mais rien d'aussi gratifiant non plus, il y a un espèce de syndrome des tranchées qui s'installe ici, et qui explique à la fois le positivisme de nos combattants et le négativisme de la population. Comme dit une leader inuit, peut-être devrions-nous remettre en question cette façon de construire un pays?

Pour quiconque veut comprendre le processus politique actuel, en tout cas, ce documentaire est un *must*. Dommage qu'on n'ait pas pensé à le diffuser en français. Ça nous reposerait des sempiternels «face à face»!

« World class eh! »

Pourquoi je « prends pour » les Blue Jays... hé! hé! hé!



RÉAL PELLETIER

« World class eh! », titrait en manchette, il y a 10 jours, le *Toronto Star*, faisant référence à l'accession des Blue Jays aux World Series.

Cela s'imposait : et sur 12 picas (cinq centimètres) de hauteur encore. C'est pas rien. Et en jet bleu (d'encre), comme il se devait. Les Geais bleus venaient, la veille, de transformer les A's de Oakland en B's.

« World class eh! »

Toronto-l'équipe courait après ce statut depuis 16 ans. Toronto-la-ville sollicite la même envergure depuis un demi-siècle.

Et Toronto-la-ville se satisfèrait bien, aujourd'hui ou demain, d'une victoire de Toronto-l'équipe en « Série mondiale », sachant fort bien néanmoins que les reflets de la couronne du champion de baseball n'atteignent guère que l'Amérique du Nord, plus des morceaux d'Amérique latine et de Japon. Et l'avant-dernière page du *Herald Tribune*, publiée à Paris.

Les World Series? Sans blague! Trois cents millions d'Européens fans du ballon rond et une couple de milliards d'Asiatiques adeptes du deux-roues ne voudront même pas savoir ce week-end qui, des Blue Jays de Toronto ou des Braves d'Atlanta, ont gagné la Série mondiale.

« World class eh! » Hé, hé!

Evenement continental

Reste qu'accesser à ces World Series, c'est pas banal sur notre continent. Encore moins banal si cette ville est la première ville non étasunienne à mériter cet honneur.

C'est comme si, à l'échelle du merveilleux-monde-du-sport, venait se confirmer l'intégration continentale dont l'accord de libre-échange a donné le signal.

Normal aussi que l'honneur échoie à Toronto — en pleine croissance — plutôt qu'à Montréal — au bord de la décadence.

Mais pour les Montréalais que nous sommes, une question énigmatique se pose à ce moment-ci : « Entre les Blue Jays et les Braves, pour qui prends-tu? » Le n'ai jamais vraiment saisi l'astuce de ce trait de langage bien de chez nous : « prendre pour », est-ce que ça signifie que l'on souhaite la victoire d'une équipe donnée ou est-ce qu'un savant calcul a convaincu le locuteur que ladite équipe va l'emporter? Vieux routier du sport, Guy Pinard jure que « prendre pour » traduit, pour le plus grand nombre, un choix affectif plutôt que rationnel.

A tout événement, la question aujourd'hui est posée aux Montréalais : on « prend pour » les Blue Jays ou pour les Braves? En fait, la vraie question de l'homme des tavernes est plus sournoise : pour ou contre Toronto?

Bien sûr, Montréal appartient à la « Ligue Nationale » de baseball, ce qui commande une affection pour les champions de cette ligue, les Braves d'Atlanta. Mais Montréal appartient aussi à un pays dont Toronto est la métropole...

Règlements de comptes

Montréal et Toronto : les comptes n'ont jamais vraiment été réglés entre ces deux villes. Au sommet de sa gloire après avoir écrasé Montréal dans la poussière toutes les colonnes comptables, Toronto en veut encore à Montréal.

Dans le Toronto médiatique, la hargne anti-montréalaise est presque disparue ; on ne retrouve plus par exemple ce bon vieux Charles Lynch qui écrivait encore il y a un mois, dans le *Ottawa Citizen* où il s'est réfugié : « Le Québec n'est pas une province comme les autres. Ici, au Québec, (le référendum) c'est bas et c'est sale. D'ailleurs la politique au Québec, ça a toujours été comme ça, tant au niveau fédéral que provincial ou municipal. Ça fait partie du territoire et c'est intégré dans la culture. » Textuel.

Cette hargne-là n'existe plus qu'à Ottawa on imagine, mais reste tout de même à Toronto beaucoup de mépris pour Montréal.

Quelques signes. Banals mais non sans éloquence.

Cet été, quand les Expos se sont mis à talonner sérieusement les Pirates de Pittsburgh, le téléjournal de CBC, fait à Toronto, aurait pu imaginer une jolie Série mondiale Toronto-Montréal. Foin! CBC s'est plutôt empressé, histoire de ne pas porter ombrage au succès courant des Blue Jays, de remettre les choses dans leur véritable perspective : tout ça n'était pas sérieux puisque les Expos appartenaient à la section de la Ligue Nationale de baseball et que cette section était la plus pourrie du baseball professionnel. Une sorte de ligue mineure au sein du baseball majeur, quoi.

A quelques jours de là, Andre Agassi, triomphant à Toronto aux Internationaux de Tennis Players, prend la



parole après sa victoire pour dire, en substance : « Et si l'an prochain on sautait l'étape de Montréal pour rester à Toronto? » La réponse dans le stade : un délire. Transmis coast-to-coast à la télé. Agassi, que ces questions préoccupent certainement autant que sa première raquette, avait-il pensé à ça tout seul?

Un chroniqueur comme Richard Gwyn du *Toronto Star* savoure déjà le jour — dans le premier quart du XXI^e siècle, précise-t-il — où Vancouver aura déclassé Montréal comme deuxième ville en importance au Canada.

La cigale et la fourmi

Toronto, laborieuse, opiniâtre, fait encore payer Montréal pour des décennies de sarcasmes à son endroit.

Déjà dans les années d'après-guerre, pendant que la cigale montréalaise allait se coucher à six heures du matin en ronflant sur son titre de « Gay Paris » d'Amérique du Nord, la fourmi torontoise se levait à la même heure pour aller bâtir son infrastructure. Alors que tous les Jacques Normand de cabaret se payaient la tronche de Toronto-la-Pure, à l'autre bout de la vieille route 2, on tirait des plans.

Ce fut d'abord l'aménagement de la Voie maritime du Saint-Laurent. Une décision qui, grâce au gouvernement fédéral — avec nos impôts de surcroît! —, grognait mon père à l'époque — et avec la complicité américaine, allait ouvrir les pays des Grands

Lacs, dont Toronto, à l'Atlantique, et casser éventuellement Montréal comme plus grand port de mer intérieur au monde.

C'était le début. Après le transport maritime, ce fut le transport aérien.

Dans les années 60, de retour d'un vol inaugural Montréal-Francfort d'Air Canada, à la descente du DC-8 vers Dorval, je me souviens de deux journalistes torontois plutôt guillerets qui étaient venus carrement baver sur les collègues montréalais : « Profitez-en parce que d'ici une couple d'années, ces avions-là venant d'Europe vont passer par dessus vos p'tites têtes et atterriront à Toronto. Et c'est vous qui ferez escale à Toronto avant de rentrer à Montréal. » Effectivement, les Montréalais regardent de plus en plus passer les avions au-dessus de leurs « p'tites têtes » depuis.

Tout ça transpirait le roman d'anticipation, avec soupçon de racisme. C'était en fait de la planification en marche.

Tout comme d'ailleurs les succès des Blue Jays sont aussi le fait, en bonne partie, d'un sens tenace de la planification, allié à une indéfectible fierté des Torontois pour leur ville. Comment expliquer, au siècle de la multiplication des loisirs, que le seul attrait du jeu de baseball ait pu conduire les fans des Blue Jays à battre deux ans de suite tous les records d'assistance de l'histoire de ce sport professionnel en Améri-

que? Les mauvaises langues montréalaises diront que c'est parce que les Torontois n'ont guère autre chose à faire par les soirs d'été alors qu'à Montréal... mais ce serait sûrement incomplet comme explication.

Ce que les Montréalais en général savent mal, c'est que Toronto se prépare depuis fort longtemps à la consécration qui l'attend, au baseball aujourd'hui et autrement demain. Depuis une quinzaine d'années maintenant, les gourous qui pensent cette ville ont juré de positionner Toronto au rang de troisième grande métropole du continent, pole nord d'un triangle comprenant New York à l'Est et Los Angeles à l'Ouest. Et pour ce faire, à défaut de pouvoir créer un *Cats*, un *Miserable* ou un *Phantom*, on pouvait toujours essayer d'en monter un plus fort qu'à Londres ou New York. La règle : faire mieux que, Mieux que les records d'assistance des Dodgers à Los Angeles en l'occurrence. Peut-être pas très original, mais ça marche. Et ça rapporte finalement assez de sous pour aller acheter un Dave Winfield, un Jack Morris ou un Joe Carter.

Vers la gloire

Chemin faisant vers la gloire, Toronto a développé un projet de société bien singulier : une société canadienne ou Toronto se voit, seule, occupant tout l'espace économique central, névralgique et décisionnel de ce pays. Quand l'Ouest du pays dénonce, tout en l'enviant, le « central Canada », To-

ronto rit dans sa barbe parce que s'il est une chose qu'elle veut bien partager avec Montréal — c'est bien la seule —, c'est l'avalanche de coups de pied aux fesses venus du reste du Canada à ce propos, alors que le vrai « central Canada » — Toronto le sait et Montréal s'en doute —, c'est un bout de pays qui va de Windsor à Toronto, branché en ligne directe sur Ottawa.

L'instinct de croissance des sociétés est naturel et Toronto n'y échappe pas, superbement située par ailleurs sur le continent. Sans compter que Toronto possède — les Montréalais souvent l'oublient — une solide tradition de culture, qui a donné à l'Amérique et au monde les inventeurs de l'insuline et Glenn Gould, John Kenneth Galbraith et Marshall McLuhan.

Les Montréalais, bons enfants somme toute, pourraient volontiers partager cette gloire. Mais là où le bat blesse, c'est cette impression que la puissance actuelle de Toronto repose en bonne partie sur le pillage systématique du butin économique trouve à Montréal depuis 50 ans.

Au tournant de 70, le grand business canadien déjà faisait chanter Montréal : « Range ta langue ou on part. Et avec les meubles en plus. » Sans même attendre de réponse d'ailleurs — qui ne viendra formellement qu'avec la loi 101 après l'élection de 1976 — plusieurs s'activaient fébrilement — conquérants du XX^e siècle — à transférer systématiquement à Toronto tout ce qui était démenageable. Qu'on se souvienne : si la Sun Life avait pu emporter aussi son immeuble, elle l'aurait fait.

Le choc fut très dur. Mon père exploitait dans les années 60, à l'ombre des raffineries de pétrole de l'Est de Montréal, un petit salon de coiffure pour hommes de cinq employés. Un de mes frères occupait seul, aujourd'hui, le même commerce, rue Broadway. On n'a pas encore à ce jour, que je sache, écrit la véritable histoire du grand démantèlement systématique — et presque complet — de toute l'industrie pétro-chimique de l'Est de Montréal, rebâtie dans l'Ouest, mais surtout dans le giron torontois de Sarnia. Avec, évidemment, déplacement de sièges sociaux à l'avenant, dans la nouvelle métropole.

Et on n'a jamais mesuré avec grande précision non plus quel rôle a joué le gouvernement fédéral dans cette affaire. Le Japon dépassait sous la jupon du French Power. De fait, on n'a jamais pu mesurer, de Montréal ou de Québec, comment fonctionne l'axe Toronto-Ottawa dans la structure de pouvoir de ce pays, qui ne vit pas seulement de constitution.

Comment se fait-il que les propos les plus durs tenus par M^{me} Wilhelmy, dans la conversation téléphonique que l'on sait, ont été dirigés non pas contre Robert Bourassa, non pas contre les fonctionnaires fédéraux, ou encore les Clyde Wells et cie, mais contre les mandarins de Bob Rae, qui font marcher Queen's Park? Qu'est-ce que M^{me} Wilhelmy avait en tête en disant cela? Qu'est-ce qui s'est passé au juste?

— Ok, me direz-vous, tout ça c'est de l'histoire, de l'anecdote, du nationalisme revanchard, voire du fiel de partisan des Expos frustré. Regarde les choses comme elles sont. Par exemple : Brian Mulroney a permis que Bombardier mette la main sur Canadair, et Bob Rae, que Bombardier acquière de Havilland de Toronto.

— Je veux bien, mais comment expliquer que depuis l'accord Bob Rae-Laurent Beaudoin sur de Havilland, le service de marketing de Canadair ait été déplacé à Toronto? que c'est à Toronto désormais que va se faire la restructuration des CL215, une affaire de 500 millions pour les années à venir?

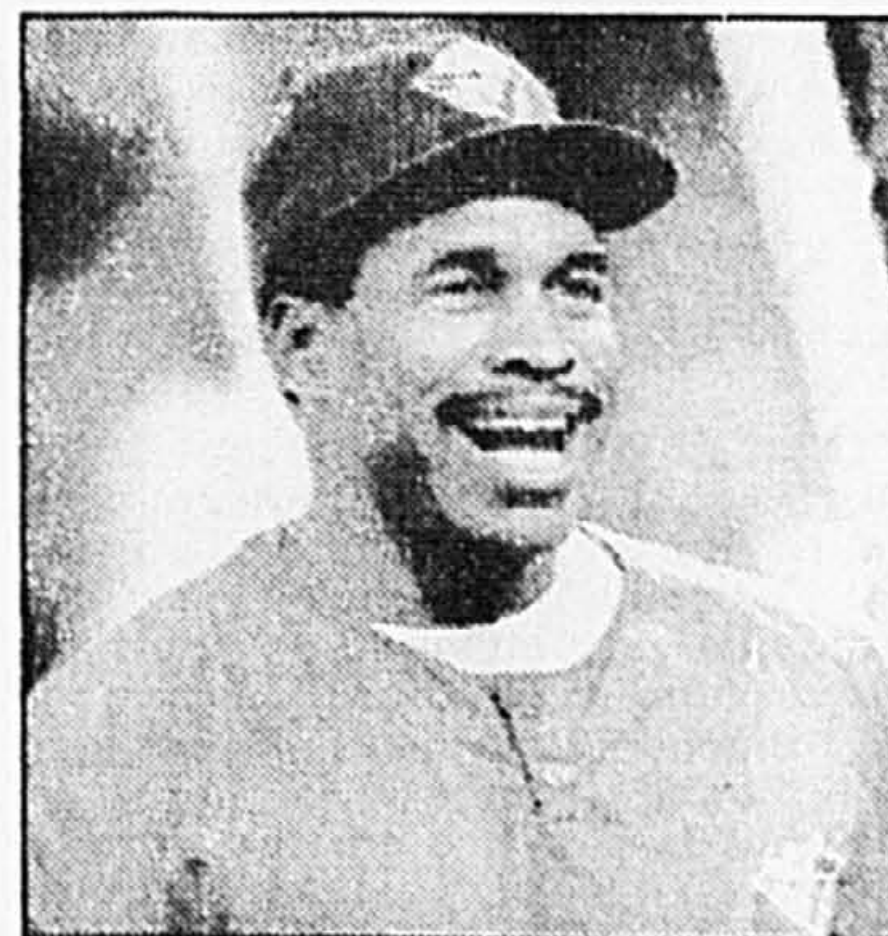
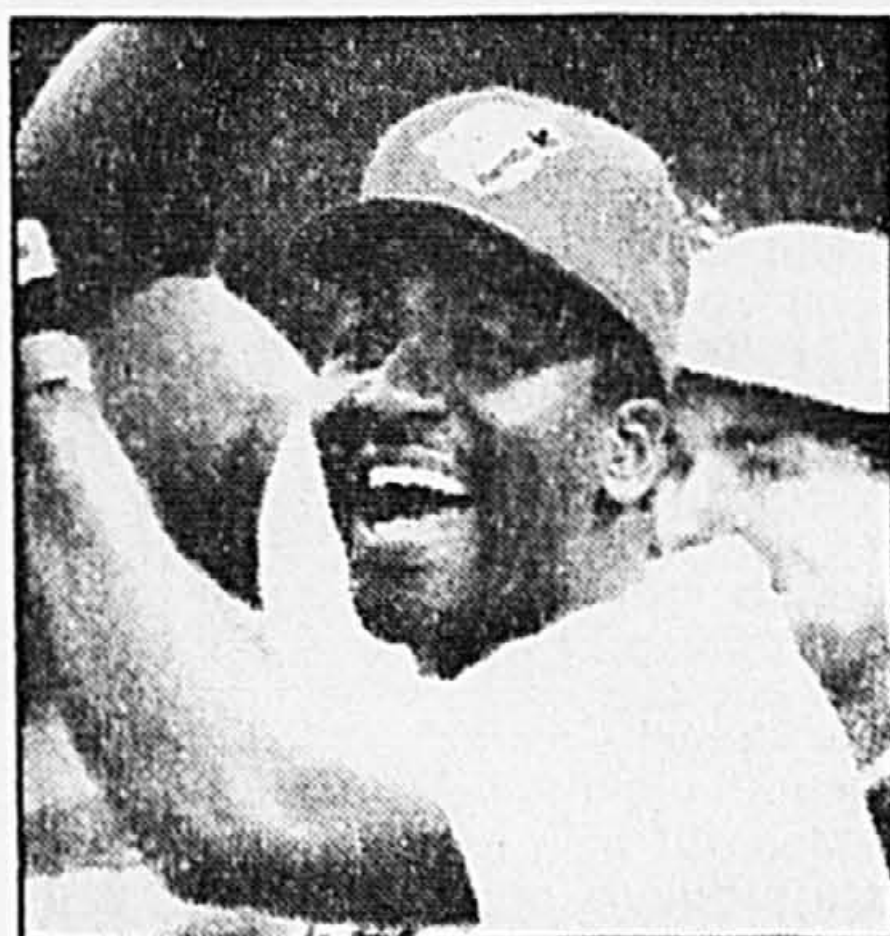
Et quand le Québec songe à faire de l'électricité avec de l'eau à la baie James, Greenpeace Canada — siège social à Toronto — jette les hauts cris, pendant qu'une vingtaine de centrales nucléaires fonctionnent à plein tube dans la province voisine; et pendant qu'Hydro-Québec traficotte tranquillement avec le Manitoba des aménagements hydroélectriques dans le nord de cette province pour alimenter éventuellement l'Ontario.

A la veille du référendum, les Montréalais pourraient bien être conviés à fêter une éventuelle victoire des Blue Jays de Toronto, l'équipe défendant l'image « nationale » du Canada en Série mondiale. Personnellement, je veux bien « prendre pour » les Blue Jays au nom d'une certaine solidarité face aux Américains. Mais si on m'invente à sabler le champagne à l'avenant, je me découvrirai peut-être, un oeil sur l'indice de chômage comparé à Toronto et à Montréal, un goût insoupçonné pour la modération. Comme me le suggérât d'ailleurs le gouvernement fédéral lors du référendum de 1980 : « Non merci! »

(Et si, par inadvertance, les Braves battaient les Blue Jays, je serais contrainct, en guise de prix de consolation, de me rappeler que les Expos ont battu les Braves plus souvent que l'inverse durant la saison 1992...)

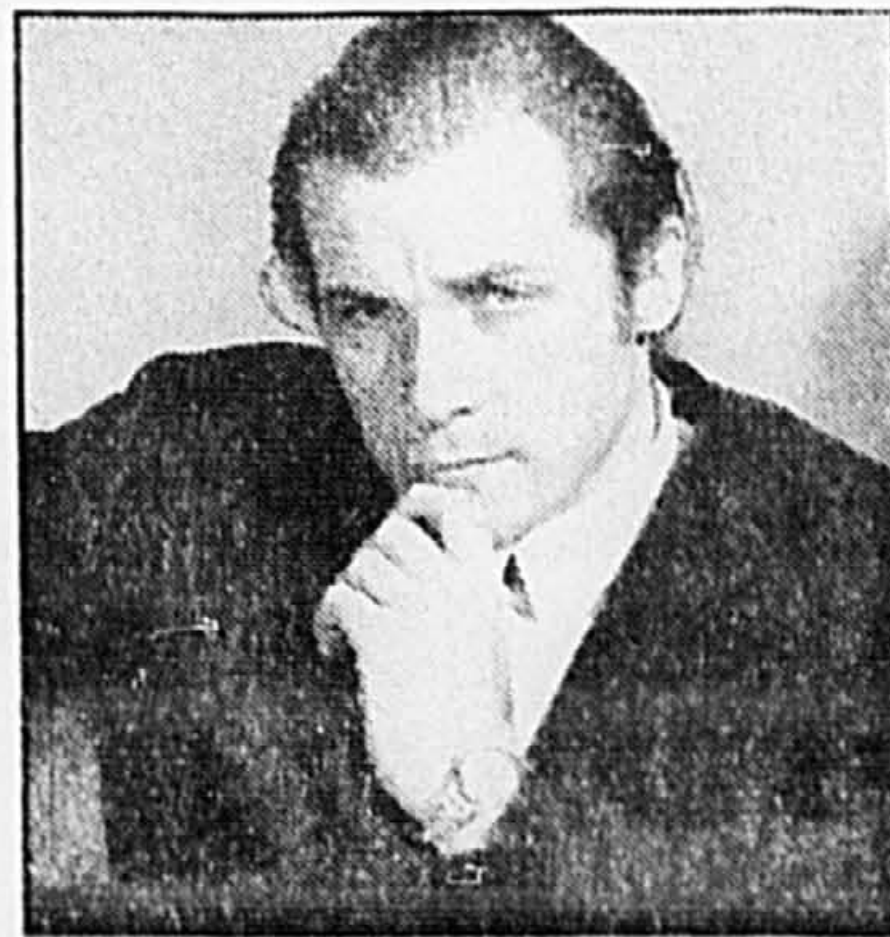
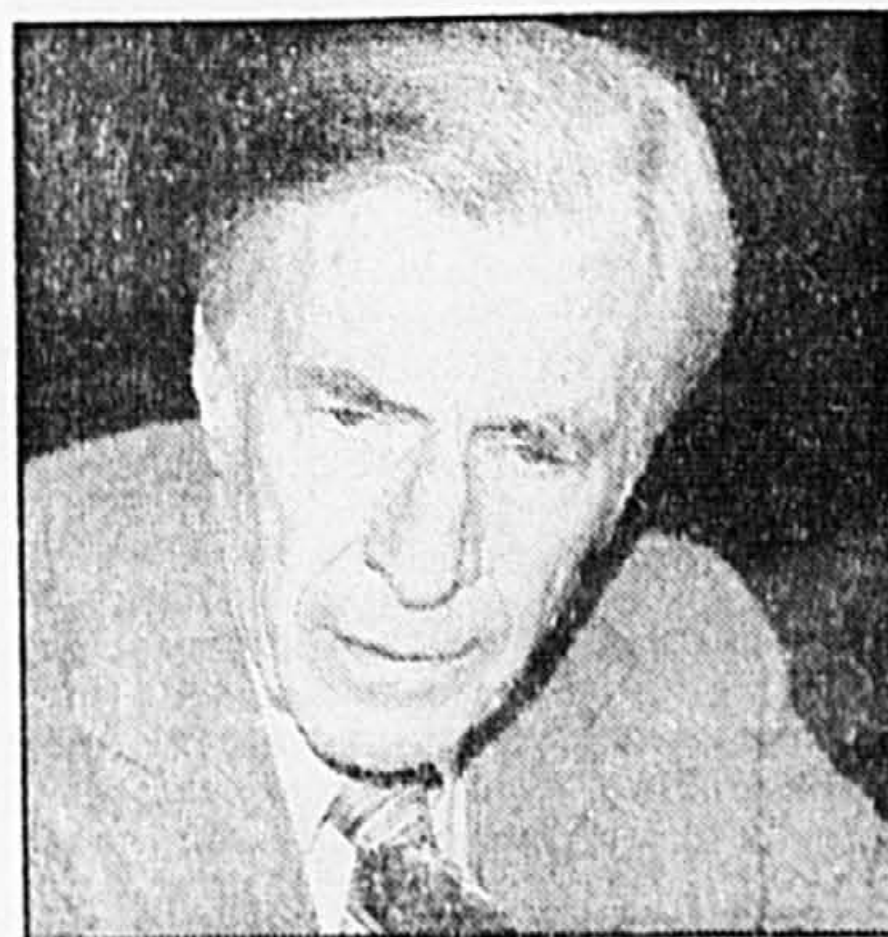
Hé! hé! hé!

Ce que Toronto importe...



Trois personnages occupent l'avant-scène torontoise depuis plusieurs mois, trois baseballeurs venus du sud, Jack Morris, Joe Carter et Dave Winfield.

... et ce qu'il exporte



Toronto a donné — c'est mal connu des Montréalais — ces trois personnalités à l'Amérique et au monde : l'économiste John Kenneth Galbraith, le pianiste Glenn Gould et le gourou de la communication Marshall McLuhan.

Une joie mal retenue

Jacques Parizeau aura été le grand gagnant de la campagne référendaire



GILLES NORMAND

À moins d'un improbable revirement, on peut d'ores et déjà considérer que les jeux sont faits. Une situation qui n'est pas sans inquiéter le camp du NON, parce qu'elle laisse craindre que nombre d'électeurs se satisfassent de l'avance insurmontable que lui donnent les sondages d'opinion pour conclure que ce n'est pas la peine de voter. Voilà pourquoi Jacques Parizeau repète partout, depuis quelques jours, qu'il faut «faire sortir le vote».

Le débat télévisé du lundi 12 octobre, même si l'électorat y a vu un avantage pour Robert Bourassa, n'a pas renversé les données. Le message du premier ministre ne passe tout simplement pas.

Les chefs politiques du OUI se sont donc engagés dans le dernier droit résigné à sauver leur peau. Rien d'autre!

Au Québec, le premier ministre Robert Bourassa aura espéré jusqu'à la fin une diminution de l'écart entre les intentions de vote, afin de réduire l'ampleur du coup porté à sa crédibilité. Pendant ce temps, son adversaire Jacques Parizeau n'avait de cesse de fouetter l'ardeur de ses troupes, répétant que la décision populaire ne s'exprimerait que le 26 octobre, faisant en sorte qu'une victoire du NON n'ait pas l'acre savor de l'arrogance, même s'il lui importe qu'elle soit la plus écrasante possible.

Toute la semaine, le chef du Parti québécois s'efforçait de ne pas ressembler à l'image que ses adversaires tentent de lui fabriquer: celle d'un homme qui se fait arrogant en se montrant trop tôt triomphaliste.

M. Parizeau, qui éprouve déjà des problèmes d'image attribuables à son style, ne pavoise pourtant pas. Il n'avait même de cesse que d'inviter les siens à ne pas le faire. Mais, durant cette dure dernière semaine, une heure semblait toujours venir où une certaine exubérance échappait à sa maîtrise, lui donnant l'air de quelqu'un pour qui la fête est commencée.

Le camp du OUI, durant cette période, a multiplié les attaques les plus incisives contre le chef du comité du NON, en faisant ressortir que ce qu'il veut en réalité, c'est la souveraineté. Une manoeuvre pourtant utilisée sans succès en début de campagne.

Un piège qu'évitait habilement le chef du camp du NON, en répliquant: «La souveraineté, bien sûr, c'est le programme de mon parti. Mais telle n'est pas la question.»

Même si devant le souverainiste syndical des cols bleus de la ville de Montréal, il s'est senti obligé, la semaine dernière, de parler de «ce détournement de la question référendaire qu'on puisse commencer à construire le pays qu'on veut avoir».



Jacques Parizeau, chef du camp du NON en vue du référendum de lundi, a mené une campagne dure et efficace contre les tenants du OUI.

PHOTO LUC SIMON PERRAULT, La Presse

Pour le reste, M. Parizeau s'en tenait à du déjà dit, évitant de soulever des vagues.

A l'attaque!

Comment alors expliquer ces attaques assez abruptes contre des gens d'affaires associés au camp du OUI et dont les propos ou les gestes lui ont déplu? Parce que ces attaques portées par M. Parizeau, ce n'était pas rien. Et dans son entourage, on avait hâte que l'orage passe, comme si on craignait que le chef ne commette une gaffe irréparable.

Le mardi 13, devant la Chambre de commerce de Repentigny, le chef péquiste portait sa plus furieuse charge depuis le début de la campagne, s'en prenant spécifiquement à deux hommes d'affaires pour qui un NON signifiait un frein à l'emploi et la paralysie des investissements étrangers.

Ainsi, a-t-il rappelé à l'ex-vice-président de la Banque de Nouvelle-Écosse (devenue la Banque Scotia), André Bisson, qu'il l'avait lui-même chargé peu après l'élection du Parti québécois, en 1976, de procéder à la première émission internationale d'obligations du gouvernement du Québec en français.

Il rappelait dans le même discours à l'homme d'affaires de Trois-Rivières, Laurent Verreault, que son entreprise, Le Groupe Laperrière et Verreault, avait connu son principal essor grâce au Régime d'épargne-actions (REA) du Québec, donc avec l'aide des Québécois.

«Ce sont les Québécois qui dirigent leur propre destin et personne d'autres», lançait-il. Une vérité pas bien méchante, mais qui a mal passé dans certains milieux où on s'est demandé si le REA était un cadeau qu'il

fallait rembourser le jour des élections...

Et lundi, à Montréal, M. Parizeau récidivait devant l'Association des économistes du Québec, en dénonçant le président de Bombardier, Laurent Beaudoin, pour avoir inséré un de ses discours en faveur du OUI dans les enveloppes de paye des 8000 employés de Canadair.

Les propos de M. Parizeau avaient toutefois quelque chose de grinçant lorsqu'il invitait M. Beaudoin à se mêler des affaires de son entreprise au lieu de s'occuper de la société distincte. Interroge à ce propos le lendemain, par le journaliste Michel Lacombe, de Radio-Canada, M. Parizeau déclarait qu'il n'acceptait pas «l'utilisation par des patrons de leur situation pour imposer leur vision à leurs employés».

Son conseiller spécial, Jean Royer, explique que «M. Parizeau s'indigne

lorsqu'on tente de faire peur aux Québécois, comme en 1980». «Il s'empare lorsqu'on agit comme si le Québec n'avait jamais réussi dans les affaires. Quand ceux qui se livrent à de telles manoeuvres sont la preuve vivante du contraire, il faut le leur dire», explique le porte-parole du chef péquiste.

Rien, de toute évidence, n'a été improvisé dans la campagne orchestrée par le chef du PQ, même si son camp a reçu un coup de main inespéré avec l'affaire Wilhelmy, et plus récemment avec la publication dans la revue L'Actualité du dossier secret que des fonctionnaires du gouvernement du Québec ont laissé couler.

Le président du Parti québécois aura fait la démonstration qu'il peut travailler avec des gens de diverses allégeances: fédéralistes et libéraux, milieux syndicalistes, politiciens fédéraux et Jean Campeau. Surtout, il n'a apparemment eu aucun mal à composer avec Lucien Bouchard, que plusieurs voient comme un futur chef du PQ.

Le sens du NON

Il a réussi à faire échec à l'idée propagée par ses adversaires qu'un NON à l'entente signifiait un OUI à la souveraineté. Comment? En soutenant que le lendemain, la vie continue, qu'il est toujours dans l'opposition et ses adversaires au pouvoir. Les tenants du OUI n'ont pas réussi à transformer le dérapage de Diane Jules, ni la controverse autour de Guy Lafleur en nouvelle affaire des Yvettes. Le débat des chefs, sur lequel Robert Bourassa comptait désespérément n'a rien changé.

Tout a fonctionné autour de la thématique suivante: l'entente est-elle dans l'intérêt du Québec? On s'est efforcé de démontrer que non et on s'en est tenu à cela. Une dynamique qui tirait également sa force de la lecture que Robert Bourassa avait faite des sondages: l'écœurement des Québécois à l'égard de l'éternelle discussion constitutionnelle ferait passer l'entente.

Au terme de cette harassante campagne, les dirigeants du camp du NON, au Québec, peuvent déjà s'écrier: mission accomplie! Cela est vrai pour les Jacques Parizeau et Lucien Bouchard, mais aussi et largement pour les libéraux Jean Allaire et Mario Dumont, de même que pour les dirigeants des grandes centrales syndicales et d'autres organismes qui ont mis tout leur poids dans la lutte.

Il faut insister tout particulièrement à ce chapitre sur le poids qu'ont eu MM. Allaire et Dumont, en ouvrant la porte à tous ceux qui voulaient éviter d'être apparentés au Parti québécois et à son option, mais qui ne pouvaient accepter ce qu'on proposait. Il n'est d'ailleurs pas impossible qu'ils aient fait toute la différence dans l'issue de la démarche référendaire.

Mais, en franchissant les derniers obstacles, Jacques Parizeau aura été le grand gagnant de cette campagne référendaire, dans ce sens que ce succès aura une portée bien au-delà du référendum.

Gros nuages...

SUITE DE LA PAGE B1

Dans son entourage, on prédit qu'au lendemain du référendum, s'il est défait, M. Mulroney s'imposera une période de calme et de réflexion. On souligne que le premier ministre sera le premier à prendre au mot ses collègues des autres partis qui ont enjoint aux électeurs durant toute la campagne de faire abstraction de M. Mulroney le temps venu de voter. «Il sera le premier à dire qu'un NON à l'entente ce n'est pas un NON à Mulroney.»

On convient que l'homme sera confronté à une décision de taille. «Quand vous perdez un truc de cette ampleur...» Mais on précise qu'il ne faut pas écarter d'emblée la possibilité qu'il reprenne le collier aux prochaines élections.

M. Mulroney est en effet mené par une conviction extrêmement profonde en ses capacités de gagner. Le simple fait qu'il se soit embarqué dans cette galère référendaire alors que sa popularité personnelle et celle de son parti traînent à des niveaux catastrophiques dans les sondages depuis deux ans, l'illustre bien.

En outre, depuis deux semaines, il se plait à répéter fréquemment que René Lévesque a perdu son référendum en 1980 pour gagner brillamment les élections ensuite. Il fait aussi constamment référence à la campagne électorale de 1988, alors qu'il traînait par 13 points dans les sondages avant de gagner par une majorité de 13 points, ce fameux «swing de 26 points», dont il adore parler.

Le temps presse

Que ce soit M. Mulroney lui-même qui décide de quitter, ou le parti qui l'y invite, il faudra que ça se fasse relativement rapidement. On ne pourra pas passer un an à y réfléchir, quelques mois tout au plus.

En vertu de la Constitution, le premier ministre est en effet tenu de déclencher des élections avant octobre 1993, soit cinq ans précisément après les élections qui l'ont reporté au pouvoir.

Or, si M. Mulroney part, les conser-

vateurs auront besoin d'un nouveau chef. Ils devront tenir un congrès au leadership, ce qui ne s'organise pas du jour au lendemain.

En toute logique, ce congrès devrait se tenir quelque part au printemps, pour laisser au nouveau chef le temps de préparer les élections. Ce délai avant les élections permettrait aussi au parti de colmater les brèches qui se créent inévitablement au sein d'un parti durant une course au leadership. On ne peut cependant exclure la possibilité d'un congrès au mois d'août pour déclencher des élections sur cette lancée.

D'ici la résolution de toutes ces questions, si le premier ministre perd son référendum lundi, on peut s'attendre à ce que les Mulroney passent des moments extrêmement douloureux. Car cet homme qui dit qu'il acceptera le verdict populaire «avec grâce et sans amertume» a démontré par le passé, les rares fois qu'il a été confronté à l'échec, qu'il n'était pas le meilleur des perdants.



Touche pas...

SUITE DE LA PAGE B1

premier défi sera de régler sans trop de remous les cas de Jean Allaire, Mario Dumont et des autres «libéraux pour le NON». Un problème d'autant plus délicat que leur campagne auprès d'auditoires normalement acquis au gouvernement a dès le départ ébranlé la tournée du OUI.

Dimanche dernier, le Réseau des libéraux pour le NON réunissait sa centaine de militants pour discuter de l'après référendum. Il était clair que le groupe n'entendait pas disparaître avec ses pancartes le 26 au soir. On continuera pendant un moment de jouer la mouche du coche pour que le PLQ prenne le virage vers la souveraineté partagée, le «scénario de Bruxelles» auquel s'accrochent les Allaire et Dumont depuis plusieurs mois.

Mais s'il n'en tient qu'aux députés, et à plusieurs organisateurs, les deux dissidents ne réapparaîtront pas de si

tôt dans l'organisation libérale. «Jamais ne ne pourrai travailler avec eux, jamais, c'est clair?» lance Robert Dobie, un organisateur pour l'Ouest de l'île de Montréal. Son conciliant, Norbert Morin, de Chaudière-Appalache, prédit que M. Allaire ne pourra revenir en arrière. En revanche, «on aura besoin du charisme de Mario Dumont» prédit-il. Pour des députés fédéralistes, les deux dissidents ont pris une route à sens unique «en se battant contre leur camp» une fois la guerre déclarée.

Les deux dissidents souhaitent réintégrer le parti. Mais cet objectif pourrait être plus difficile à atteindre pour Jean Allaire — qui a prédit «une fronde» contre M. Bourassa en cas d'échec — que pour Mario Dumont, qui reste l'élé choisi par les jeunes du PLQ.

«Si la population dit à 55 p. cent qu'on avait raison, je ne vois pas pourquoi je m'en excuserais», affirme Mario Dumont, qui prédit beaucoup de problèmes au PLQ «s'il tente de ne pas tenir compte du verdict de la population». Dumont se dit prêt à réintégrer son parti au lendemain du référendum, si le PLQ est disposé «à se reconstruire».

Règlements de comptes

Peu habitués à la défaite — qu'ils n'ont pas connue depuis 1981 — les libéraux aiguisaient la hache du post mortem de la campagne réclamé partout. Tous les vétérans du PLQ le reconnaissent: si la défaite est cuisante lundi, comme personne ne touchera à Robert Bourassa, plusieurs chercheront des boucs émissaires.

On pointe du doigt la permanence du PLQ, notamment le directeur Pierre Ancil, «celui qui a ramené tous ceux qui étaient partis» lorsque le PLQ a traversé une période difficile. Autre cible favorite, l'organisateur pour l'Ouest du Québec, Clément Patenaude.

Tout au long de la campagne, sous le boisseau, l'hostilité couvait chez les

militants à l'endroit de la poignée des stratèges montréalais. M. Bourassa fera obstacle à la vendetta, prévoit-on, mais on convient que la tentation sera là pour les militants déçus.

Certains prédisent que M. Ancil — peu enthousiaste à l'origine devant la mineure des gains obtenus à Charlottetown — tirera bientôt sa révérence, au profit de Thierry Vandal, d'obédience clairement fédéraliste.

D'autres spéculent déjà sur un autre départ, celui de John Parisella — depuis quatre ans chef de cabinet de M. Bourassa — que la rumeur envoie tantôt à Domtar, tantôt à la délégation du Québec à Boston. Des «racontars sans fondements», réplique-t-on aussitôt dans l'entourage de M. Bourassa.

Militants recherchés

Dans les derniers jours les organisateurs du OUI avouaient que les «bras» — les militants — avaient fait cruellement défaut tout au long de la campagne. Plusieurs des militants les plus actifs ont tout simplement décidé de «rester chez eux» dégainant dangereusement plusieurs comités de comités. Après le débat, la campagne du OUI avait repris un peu de momentum, un sursaut bien tardif rapidement assommé par une nouvelle tuile, la publication de notes de fonctionnaires de M. Remillard, fort critiqués à l'endroit de l'entente ramené de Charlottetown par le premier ministre Bourassa.

Chez plusieurs, on ne s'explique encore pas comment la campagne du OUI ait pu ne «déchouer» que deux semaines après celle de Jacques Parizeau. Au passage, des députés pointent du doigt la quasi absence de certains ministres, les Liza Frulla-Hébert et Daniel Johnson notamment, qu'on accuse d'avoir défendu l'entente «du bout des lèvres» et s'être souvent «déguisés en courant d'air» durant la campagne.

○

Un air de piano nostalgique, le film s'achève. Le protagoniste reprend la route «pour de nouvelles aventures». Mais cette fois, il semble bien seul...



PHOTO ROBERT MALLON, La Presse

Allons, un ultime effort...

Lundi, les Canadiens et les Québécois devront répondre à la question suivante:

«Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?»

Des millions de mots ont été écrits et dits sur «l'entente conclue le 28 août 1992». Pourtant, beaucoup de gens continuent à dire qu'ils sont mal informés, qu'ils ne comprennent pas. À 48 heures du vote, *La Presse* vous offre une dernière occasion de comprendre l'entente de Charlottetown.

YVES BOISVERT

PHILIPPE DUBUISSON



Textes: YVES BOISVERT et PHILIPPE DUBUISSON

PARTAGE DES POUVOIRS



LES «SIX SOEURS»

■ A la demande d'une province, Ottawa négociera son retrait des six secteurs suivants: forêts, mines, tourisme, logement, loisirs, affaires municipales et urbaines. Les forêts, les mines et les affaires municipales sont déjà clairement des compétences provinciales depuis 1867. Les provinces ont également compétence dans les trois autres matières, mais elles ne sont pas énumérées en toutes lettres dans la constitution. De toute façon, le fait est qu'Ottawa s'est engagé dans tous ces domaines par divers procédés. Des ententes facultatives à être négociées entre une province et Ottawa fixeront les conditions de retrait du gouvernement fédéral, y compris le transfert de ressources financières du fédéral à la province. Ces ententes bilatérales seront protégées par la Constitution pour des périodes d'au plus cinq ans, avec possibilité de reconduction avec le consentement des deux gouvernements.

LA CULTURE

■ «La culture dans la province» sera reconnue de compétence exclusive provinciale. Ottawa s'engage à négocier avec les provinces qui le veulent des ententes visant à leur assurer la maîtrise d'œuvre de la culture sur leur territoire et l'harmonisation des politiques. Le fédéral conservera son «rôle» relativement aux affaires culturelles

nationales.» Ottawa maintient également ses responsabilités envers les institutions nationales (Radio-Canada, Office national du film, Conseil des arts, etc.), y compris les subventions et contributions versées par celles-ci.

LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

■ Le développement et la formation de la main-d'œuvre seront reconnus de compétence exclusive des provinces qui le voudront. A la demande d'une province, et après négociation d'ententes bilatérales, le gouvernement fédéral devra se retirer partiellement ou totalement du champ des activités de la formation de la main-d'œuvre. Les provinces devront respecter des «objectifs nationaux» établis par le fédéral après négociation avec les provinces. La compétence fédérale exclusive à l'égard de l'assurance-chômage est maintenue.

LE POUVOIR FEDERAL DE DEPENSER

■ C'est en vertu de son pouvoir de dépenser que le gouvernement fédéral intervient dans les domaines de compétence exclusive des provinces. Avec l'entente, Ottawa et les provinces s'engagent à élaborer un cadre devant guider l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser. Une fois arrêté, ce cadre pourrait devenir une entente protégée dans la Constitution pour une période

d'au plus cinq ans, avec possibilité de reconduction.

DROIT DE RETRAIT

■ Une province pourra choisir de ne pas participer à tout nouveau programme cofinancé mis sur pied par le gouvernement fédéral dans un domaine de compétence exclusive des provinces (exemple: un programme national de garderies). Une juste compensation financière sera versée à la province qui aurait recours à ce droit de retrait, mais à la condition de mettre en œuvre un programme ou une initiative compatible avec les objectifs nationaux.

L'IMMIGRATION

■ Le gouvernement fédéral s'engage, au moyen d'une disposition constitutionnelle, à négocier avec les provinces dans un délai raisonnable des ententes en matière d'immigration. Ces ententes — il en existe déjà une entre Ottawa et Québec depuis 15 ans — seraient en quelque sorte «constitutionnalisées» et ne pourraient être modifiées qu'avec l'accord du fédéral et de la province concernée.

LE DEVELOPPEMENT REGIONAL

■ Le développement régional ne sera pas reconnu comme une sphère de compétence distincte dans la Constitution. Le gouvernement fédéral sera tenu de négocier «dans un délai raisonnable», avec les provinces qui le désirent, des ententes pour clarifier les

responsabilités de chaque niveau de gouvernement dans ce domaine. Ces ententes seraient protégées dans la Constitution pour une période d'au plus cinq ans, avec possibilité de reconduction.

LES TELECOMMUNICATIONS

■ Dans le secteur des télécommunications, le gouvernement aura une obligation de «négocier un accord» avec un gouvernement provincial en vue de coordonner et d'harmoniser leur réglementation.

POUVOIR DECLARATOIRE ET POUVOIR DE DESAVEU

■ Le «pouvoir déclaratoire» permet au gouvernement fédéral de déclarer qu'un «ouvrage» est à l'avantage général du Canada et de l'assujettir à la compétence législative du Parlement. C'est par ce biais que le fédéral a le pouvoir exclusif de réglementer en matière d'énergie nucléaire: il a déclaré à l'avantage général du Canada les «ouvrages, entreprises de production, de recherche et d'utilisation d'énergie atomique». L'entente prévoit que ce pouvoir, non utilisé depuis 31 ans, ne pourra s'exercer dans une province qu'avec l'accord de celle-ci. Le pouvoir «de désaveu et de réserve», qui permet au fédéral d'empêcher (réserve) l'adoption d'une loi provinciale ou même de l'annuler (désaveu), serait aboli. Ce pouvoir exorbitant a été utilisé pour la dernière fois en 1945.

RÉFORME DU SÉNAT

■ Dans le Sénat réformé, chaque province serait représentée par six sénateurs et chaque territoire par un sénateur, pour un total de 62 sièges. Le nombre de sièges du Québec passe ainsi de 24 à 6. Un certain nombre de sièges additionnels seront réservés aux Autochtones.

Les sénateurs seront élus, selon des modalités à être déterminées, lors d'élections qui auront lieu en même temps que les élections pour la Chambre des communes. Une province pourra toutefois faire élire ses représentants par son assemblée législative.

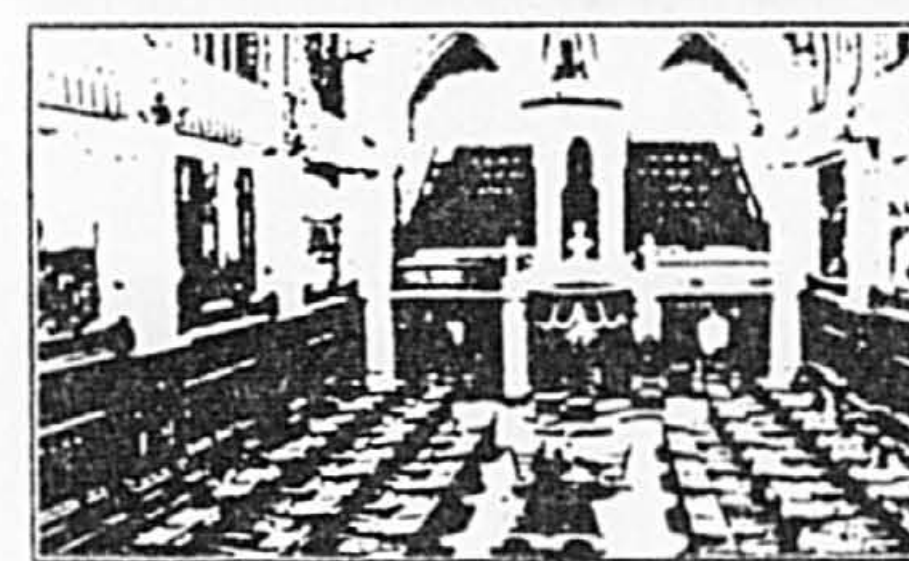
Le Sénat disposera d'un veto absolu, par un vote de 50 p. cent plus un, sur tout projet de loi concernant des changements fondamentaux de la taxation des richesses naturelles. Pour les projets de loi traitant des dépenses et recettes du gouvernement fédéral, le Sénat sera doté d'un droit de veto suspensif de 30 jours.

Les projets de loi ayant une

importance particulière pour la culture ou la langue française seront soumis à la règle de la «double majorité». Ils devront être adoptés par une majorité de sénateurs (au moins 32) ET une majorité de sénateurs francophones, qui disposeront ainsi d'un veto à cet égard. Il reviendra aux sénateurs eux-mêmes de se déclarer francophones ou non. En cas de contestation, le président du Sénat aura le pouvoir de trancher. C'est également lui qui tranchera sur la question de savoir si un projet de loi touche de façon importante à la langue ou la culture française.

Pour tout autre projet de loi de la Chambre des communes, le Sénat pourra forcer un vote en séance conjointe des deux chambres du Parlement en le rejetant à la majorité simple. Un vote à majorité simple des 62 sénateurs et 337 députés lors de cette séance conjointe décidera du sort du projet de loi.

CHAMBRE DES COMMUNES



■ L'Ontario voit son nombre de députés passer à 117 (+18), le Québec à 95 (+18). La Colombie-Britannique obtient quatre députés supplémentaires, l'Alberta deux. Le nombre de députés à la Chambre des communes passe de 295 à 337.

On procédera à un autre remaniement après le recensement de 1996 de manière qu'aux prochaines élections, aucune province n'ait moins que 95 p. cent des sièges qu'elle recevrait en vertu d'une stricte représentation proportionnelle. Ainsi, l'Ontario et la Colombie-Britannique recevraient trois sièges supplémentaires et l'Alberta deux, ce qui porterait le nombre total des députés à 345. Le poids relatif du Québec à la Chambre des communes passerait ainsi de 25,4 p. cent qu'il est aujourd'hui à 27,6 p. cent, puis à 26,9 p. cent après le remaniement suivant le recensement de 1996.

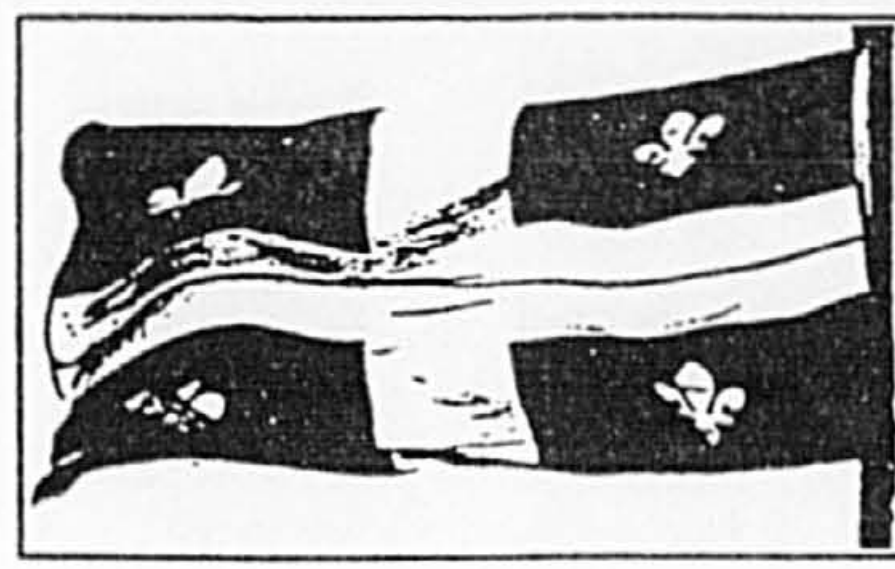
Le Québec obtient la garantie constitutionnelle de conserver à un minimum de 25 p. cent son poids relatif à la Chambre des communes.

COUR SUPRÊME



■ Il sera inscrit dans la Constitution que la Cour suprême se compose de neuf juges. Trois juges doivent avoir été reçus au Barreau du Québec et choisis à même une liste d'au moins cinq personnes soumises par le gouvernement du Québec. Le gouvernement fédéral choisira les autres juges de la Cour suprême à partir de listes de noms soumises par les autres provinces et les territoires.

SOCIÉTÉ DISTINCTE



■ L'accord de Charlottetown introduit dans la constitution une «clause Canada», qui est une sorte de définition du pays. L'article ne crée aucun nouveau pouvoir pour qui que ce soit mais doit servir de référence aux juges pour interpréter la constitution. Y sont énumérés huit «caractéristiques fondamentales» du Canada. Parmi elles, le fait que le Québec forme une «société distincte», comprenant notamment une majorité d'expression française, une culture qui est unique et une tradition de droit civil.

Une autre de ces huit caractéristiques est «l'attachement des

Canadiens et de leurs gouvernements à l'épanouissement et au développement des communautés minoritaires de langue officielle dans tout le pays.»

Un débat juridique s'est engagé quant à savoir si cette deuxième «caractéristique», ainsi que les autres, ne viendraient pas affaiblir la société distincte. Les défenseurs de l'entente soulignent cependant que dans un paragraphe séparé, il est indiqué que la législature et le gouvernement du Québec «ont le rôle de protéger et de promouvoir la société distincte», rôle qui n'est octroyé à aucun autre gouvernement pour quelque autre caractéristique fondamentale.

DROIT DE VETO

■ Le droit de veto, c'est le pouvoir d'empêcher des modifications de la constitution. Pourquoi le Québec veut-il du droit de veto? Pour empêcher que l'on ne modifie la constitution à son désavantage.

Actuellement, pour certaines parties de la constitution, le Québec, comme les neuf autres provinces, détient un droit de veto (il n'y a pas droit de veto *seulement* pour le Québec). Cette unanimité des provinces et du fédéral est actuellement nécessaire pour les modifications suivantes: le statut juridique et le rôle de la Reine, du gouverneur général et du lieutenant-gouverneur au Canada; le droit des

provinces d'avoir à la Chambre des communes autant de députés qu'elles ont de sénateurs; l'usage du français dans les institutions fédérales; la composition de la Cour suprême et la formule de modification de la constitution elle-même.

La formule de modification de la constitution, introduite lors du «rapatriement» de 1982, prévoit cependant que la règle générale de modification est celle du «7-50»: il faut l'accord du fédéral et de deux tiers des provinces (donc sept en ce moment) représentant plus de la moitié de la population canadienne.

L'entente de Charlottetown viendrait étendre la règle de

l'unanimité — et donc du droit de veto du Québec comme de chacune des provinces — essentiellement pour trois choses: toute modification de la Chambre des communes et du Sénat (cela, évidemment, conditionnellement à la réforme de la Chambre des communes et du Sénat proposée dans l'entente), et toute modification de la Cour suprême (sauf pour ce qui est du mode de sélection des juges, toujours soumis au 7-50).

Le partage des compétences resterait soumis à la règle du «7-50». Cela signifie une plus grande facilité à réaménager le partage des pouvoirs... dans un sens qui plaît ou qui déplaît au

Québec. Mais si les provinces décidaient de transférer une compétence provinciale à Ottawa, le Québec pourrait se dissocier de cette modification, conserver sa compétence et obtenir une compensation financière.

L'entente ne permet pas au Québec d'empêcher la création de nouvelles provinces. Mais il pourra limiter leur participation à la vie de la fédération, car chacune des 10 provinces actuelles aura un veto sur l'augmentation du nombre de sièges de ces hypothétiques nouvelles provinces aux Communes et au Sénat et sur leur participation à la formule de modification constitutionnelle.

AUTOCHTONES



■ Le «droit inhérent à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones» sera reconnu dans la Constitution, instituant ainsi un troisième ordre de gouvernement.

Ce que seront ces gouvernements, leurs pouvoirs, leurs rapports avec les autres gouvernements, qui pourra y participer (seulement les autochtones?), on ne le sait pas encore: cela resterait à négocier un peu partout au Canada avec les divers gouvernements.

Si, au bout de cinq ans, ces négociations n'aboutissent pas, il sera possible pour les autochtones de recourir aux tribunaux pour faire interpréter ce qu'est le gouvernement autochtone.

Les nouveaux gouvernements autochtones ne pourront adopter des lois incompatibles avec les lois fédérales ou provinciales «essentiels» au maintien de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement au Canada. Ce qu'est une loi essentielle à la paix, etc.

on ne le sait pas précisément.

La Charte s'appliquerait aux gouvernements autochtones, y compris, d'une façon qui devrait être adaptée à leur situation, la clause qui permet de déroger à certains droits fondamentaux («nonobstant»).

Le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones ne crée pas de nouveaux droits territoriaux.

UNION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

■ Une nouvelle disposition intitulée «l'union sociale et économique» sera ajoutée à la Constitution afin d'énoncer une série d'objectifs, notamment sur les soins de santé, les services sociaux, l'éducation, les droits de négociation collective et l'environnement, le plein emploi et la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Cette partie de la constitution ne pourra servir de base pour contester une loi devant les tribunaux.

RÉFÉRENDUM 92

Comment prévoir le résultat du référendum

La majorité des Québécois disent avoir lu l'entente

LOUIS FALARDEAU

■ Le dernier sondage CROP nous apprend que la majorité des Québécois ont lu, au moins en partie, l'entente de Charlottetown.

Seize p. cent disent même l'avoir lue en entier, alors que 43 p. cent l'ont lue en partie. Quarante et un p. cent ne l'ont pas lue.

Il n'y a pas de différence entre les partisans des deux camps pour ce qui est du taux de lecture de l'entente, puisque 64 p. cent des tenants du OUI et 63 p. cent de ceux du NON l'ont lue au moins en partie. Seize p. cent de ceux qui votent OUI et 18 p. cent de ceux qui votent NON l'ont lue en entier. On note toutefois que la majorité des «indécis» (37 p. cent) ne l'ont pas lue du tout.

Ceux qui ont lu l'entente l'ont le plus souvent fait (61 p. cent) dans le texte intégral qui a été distribué par la poste dans tous les foyers. Quarante deux p. cent disent par ailleurs l'avoir fait dans la brochure distribuée par le Directeur général des élections du Québec, qui toutefois ne contenait pas le texte de l'entente, mais les arguments des deux camps.

Le quart des répondants (24

p. cent) ont lu les résumés publiés dans les grands quotidiens, 20 p. cent le texte annoté publié par le comité du NON et 16 p. cent le texte intégral publié dans les journaux. Seulement 8 p. cent ont lu la traduction de l'entente en texte juridique.

Le sondage révèle d'autre part que si 41 p. cent des tenants du NON font principalement ce choix parce qu'ils ne sont pas satisfaits de l'entente, seulement 22 p. cent de ceux qui votent OUI agissent ainsi parce qu'ils trouvent l'entente avantageuse pour le Québec.

La raison la plus souvent invoquée pour voter OUI est plutôt l'opposition à la souveraineté (27 p. cent). Un tenant du OUI sur cinq répond que la principale raison de son choix est qu'un NON serait néfaste pour le Québec. Presque autant (18 p. cent) disent voter ainsi parce que ça mettrait fin au débat constitutionnel.

Du côté du NON, 21 p. cent le font pour la raison opposée, estimant que l'acceptation de l'entente ne mettrait pas fin au débat, alors que 23 p. cent votent ainsi parce qu'ils appuient la souveraineté. Sept p. cent, enfin, expliquent leur choix en disant que l'enjeu n'est pas clair ou qu'ils manquent d'information.

Pourquoi ils votent OUI

- Parce qu'ils sont contre la souveraineté du Québec 27 %
- Parce qu'ils trouvent l'entente avantageuse pour le Québec 22 %
- Parce qu'un NON serait néfaste pour l'économie du Québec 20 %
- Parce que cela mettra fin au débat constitutionnel 18 %

Pourquoi ils votent NON

- Parce qu'ils ne sont pas satisfaits de l'entente 41 %
- Parce qu'ils sont pour la souveraineté du Québec 23 %
- Parce que l'entente ne mettra pas fin au débat constitutionnel 21 %
- Parce que les choses ne sont pas assez claires, parce qu'ils manquent d'information 7 %

Méthodologie du sondage

■ Les résultats du sondage reposent sur 1015 entrevues téléphoniques effectuées du 19 au 22 octobre 1992 pour La Presse et le réseau TVA. Le questionnaire comprenait en tout 17 questions, incluant le profil socio-démographique des répondants, et la durée moyenne des entrevues complètes a été évaluée à cinq minutes.

Les répondants ont été choisis à l'aide d'une grille de sélection aléatoire parmi les personnes de 18 ans et plus résidant dans les ménages sélectionnés et aptes à répondre aux questions en français ou en anglais. Aucune substitution de ménage ou de personne n'était permise. L'échantillon de ménages a été tiré selon la méthode « probabiliste » des listes pu-

bliées des abonnés du téléphone de l'ensemble du Québec. Pour les fins du sondage, le Québec a été subdivisé en deux régions: Montréal métro et la province.

Les entrevues ont été réalisées à partir du central téléphonique de CROP à Montréal. Sur les 1404 numéros de téléphones jugés valides, 1015 entrevues ont pu être complètes pendant la période allouée au sondage, soit un taux de réponse de 72 pour cent. La provenance des répondants se distribue comme suit: Montréal métro 519; province 494. Parmi les personnes interviewées, 556 étaient des femmes et 457 des hommes; 870 ont mentionné que le français était la langue la plus souvent parlée à la maison et 143 ont mentionné l'anglais ou une autre langue.

Lors de leur compilation, les résultats furent pondérés sur la base des statistiques du recensement de 1991, afin de refléter la distribution de la population adulte du Québec selon le sexe, l'âge et la région de résidence des répondants.

D'un point de vue statistique, un échantillon de cette taille (n = 1015) est précis à trois points près, 19 fois sur 20. Rappelons que la marge d'erreur augmente lorsque les résultats portent sur des sous-groupes de l'échantillon.

Claude Gauthier
Vice-président
et directeur de la recherche

Les résultats du référendum selon diverses hypothèses sur le vote des indécis et discrets

	OUI	NON
(1) 38%	62%	
(2) 37%	63%	
(3) 39,5%	60,5%	
(4) 42%	58%	
(5) 47%	53%	

Les hypothèses:

- (1) Les indécis ou discrets votent comme ceux qui ont exprimé leur préférence
- (2) 1/3 des indécis votent OUI
- (3) 1/2 des indécis votent OUI
- (4) 2/3 des indécis votent OUI
- (5) 100 p. cent des indécis votent OUI

aupres des répondants qui, dans un premier temps, n'avaient pas indiqué leur choix entre le OUI et le NON (24 p. cent) ou avaient laissé entendre qu'ils ne voteraient pas (3 p. cent). Nos sondages pré-électorales depuis 1970 nous ont montré que cette méthode permet d'estimer avec précision la tendance du vote.

Pour tenter de prédire les résultats du référendum sur la base du

présent sondage, on peut faire plusieurs hypothèses quant aux indécis ou discrets. La plus fréquemment utilisée par les sondeurs lors des sondages pré-électorales veut que les personnes indécises ou discrètes quant à leurs intentions de vote se comportent comme celles qui ont exprimé une préférence aux enquêteurs. C'est l'hypothèse 1 (voir tableau) où le NON l'emporte 62 à 38.

Au référendum de 1980, la très grande majorité des discrets et indécis se sont finalement rangés dans le camp du NON à la souveraineté-association. Si cela se reproduisait cette fois-ci au profit du OUI, et que de 65 à 100 p. cent

des indécis votaieut OUI (hypotheses 4 et 5), le NON l'emporterait tout de même avec 53 à 58 p. cent des voix.

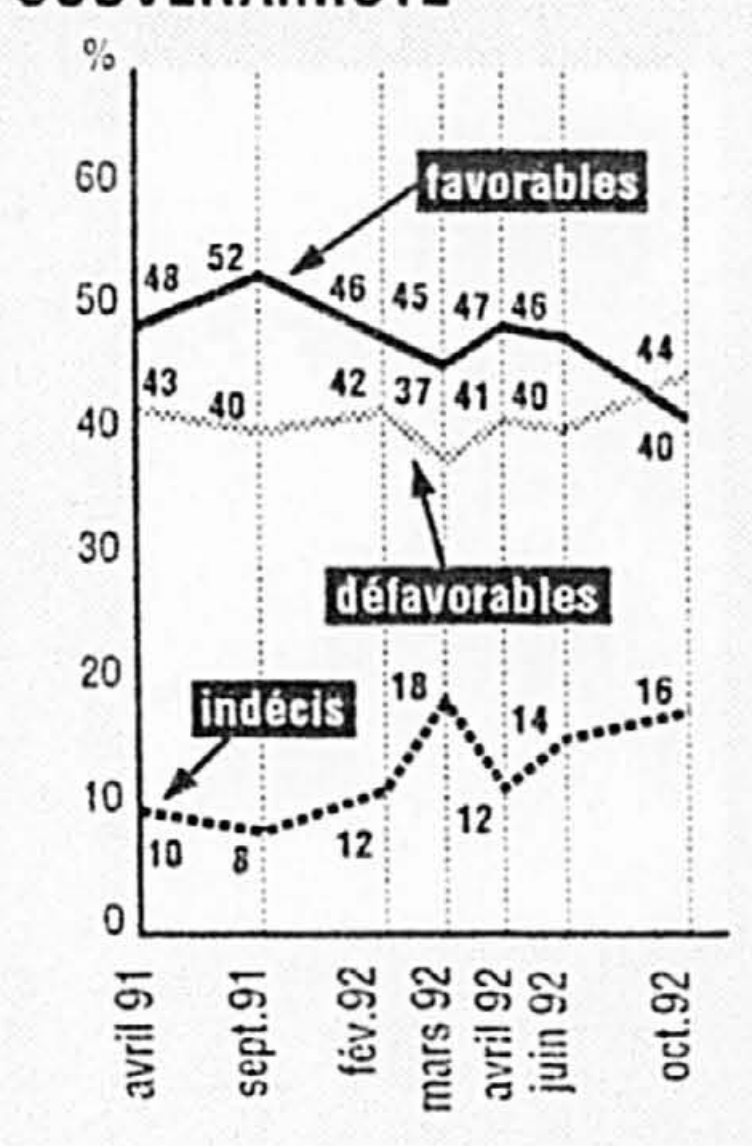
Par ailleurs, si les 15 p. cent d'indécis se comportent comme ceux de nos répondants qui nous ont indiqué leur «penchant» lors de la question de relance, seulement un tiers d'entre eux voteraieut OUI, et le NON recueilli-rait 65 p. cent des votes (hypothèse 2).

Enfin, si les indécis se divisaieut à parts égales entre le OUI et le NON (hypothèse 3), la victoire du NON serait de l'ordre de 60 à 40, comme au référendum de 1980. Cette hypothèse est d'autant plus plausible que la majorité des indécis sont des électrices, ce qui favorise le NON; par contre, bon nombre d'entre eux sont des personnes âgées, lesquelles sont généralement plus favorables au OUI, ou peu scolarisées, lesquelles se partagent à peu près également entre les deux options, selon ce sondage.

Bref, pour que le OUI remporte le référendum, il faudrait que tous les indécis et une partie de ceux qui appuient le NON dans le présent sondage se rangent du côté du OUI, hypothèse peu probable.

Claude Gauthier

ÉVOLUTION DU SENTIMENT SOUVERAINISTE



Infographie La Presse

UN SONDAGE CROP La Presse-TVA

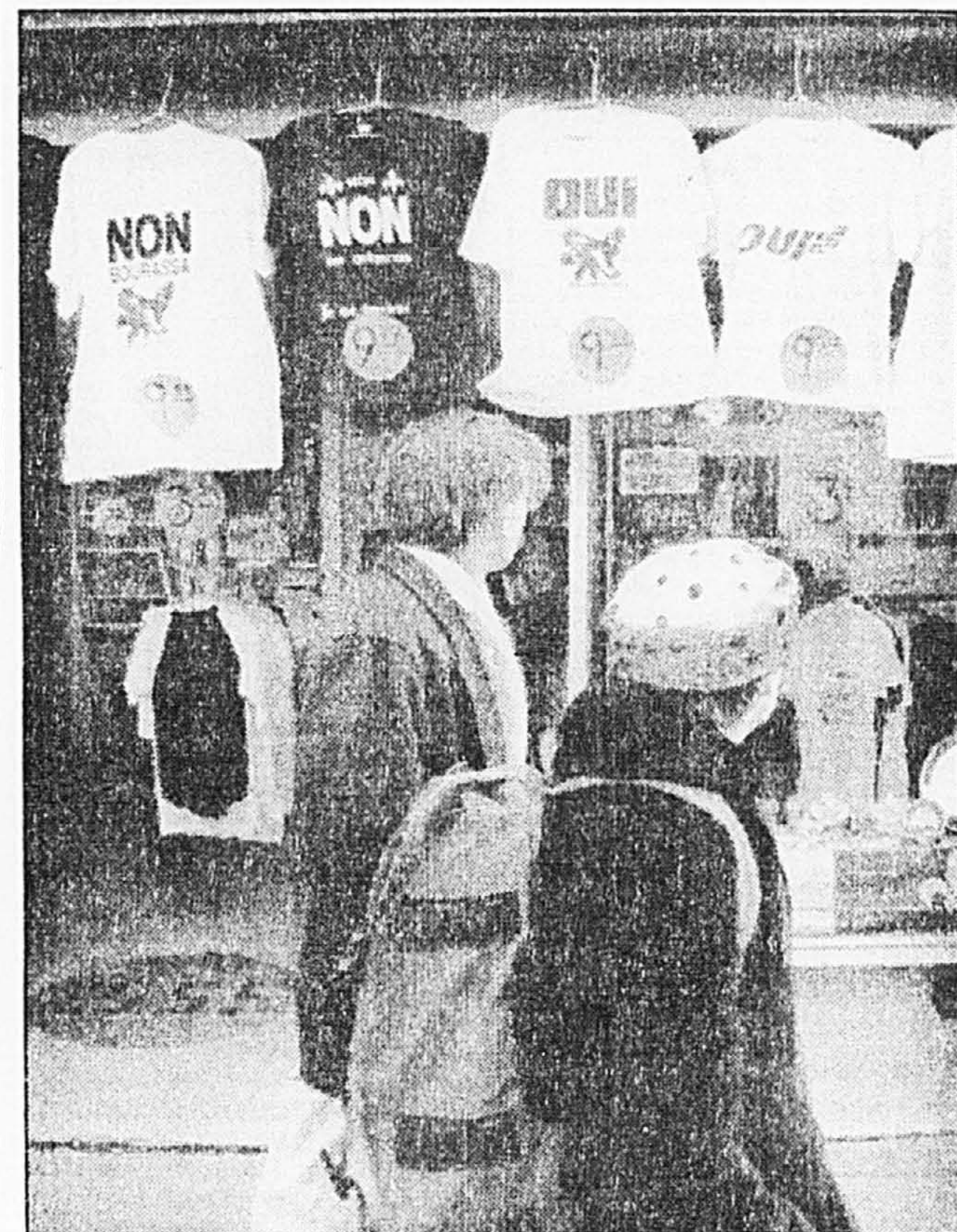


PHOTO REUTER

OUI ou NON? A Montréal, même des vitrines de magasins interrogent les passants.

Où voter?

■ C'est aujourd'hui au plus tard que toutes les personnes ayant le droit de voter lundi au référendum devraient savoir où elles pourront le faire.

«Des cartes donnant ce renseignement doivent avoir été livrées à toutes les résidences ou peuvent se trouver des électeurs au moins 48 heures avant l'ouverture des bureaux de vote», a indiqué hier une porte-parole du Bureau du directeur général des élections du Québec.

C'est le directeur de scrutin de chacune des circonscriptions qui est responsable de la livraison de ces cartes sur son territoire.

La représentante du Bureau du directeur général des élections a expliqué que la livraison des cartes ne pouvait être faite avant la fin de la période de révision spéciale des listes des électeurs, mercredi dernier.

Lundi, les bureaux de vote seront ouverts de 10 h à 20 h.

Questionnaire et résultats détaillés du sondage CROP-La Presse-TVA

J'aimerais vous poser quelques questions en rapport avec l'entente constitutionnelle du 28 août 1992 et le référendum du 26 octobre prochain...

Dans le débat constitutionnel en cours, à qui faites-vous davantage confiance:

Jean Allaire	4%
Robert Bourassa	23%
Lucien Bouchard	8%
Jean Chrétien	1%
Brian Mulroney	4%
Jacques Parizeau	24%
Pierre E. Trudeau	5%
Autre	—
Aucun	22%
Ne sait pas/pas de réponse	10%

Imaginons que le référendum a lieu aujourd'hui. Bien sûr, votre opinion peut changer d'ici le référendum, mais nous voudrions savoir comment vous voteriez aujourd'hui. Je vais vous lire la question qui sera posée lors du référendum:

«Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992. Oui ou Non?»

Si le référendum avait lieu AUJOURD'HUI, voteriez-vous OUI ou voteriez-vous NON à cette question?

OUI	28%
NON	45%
ne voterait pas, annulerait	3%
Ne sait pas/pas de réponse	21%
Refus/pas de réponse	3%

Même si vous n'êtes pas encore complètement décidé(e), seriez-vous plus porté(e) PRÉSENTEMENT à voter OUI ou à voter NON?

	Q2+	Ins-crits
OUI	31	32
NON	24	53
ne voterait pas, annulerait	8	2
Ne sait pas/pas de réponse	44	12
Refus/pas de réponse	11	3

Pour quelle raison principalement êtes-vous porté(e) à voter OUI au référendum du 26 octobre? Diriez-vous que c'est SURTOUT...

Parce que vous trouvez l'entente avantageuse pour le Québec	22%
---	-----

Parce que cela mettra fin au débat constitutionnel 18%

Parce qu'un NON serait néfaste pour l'économie du Québec 20%

ou parce que vous êtes contre la souveraineté du Québec 27%

Autre (précisez): 8%

Ne sait pas/pas de réponse/aucune 4%

Pour quelle raison principalement êtes-vous porté(e) à voter NON au référendum du 26 octobre? Diriez-vous que c'est SURTOUT...

Parce que vous n'êtes pas satisfait(e) de l'entente 41%

Parce que cette entente ne mettra pas fin au débat constitutionnel 21%

ou parce que vous êtes pour la souveraineté du Québec? 23%

* Pas assez clair, manque d'information 7%

Autre (précisez): 3%

Ne sait pas/Pas réponse/aucune 5%

* réponse non suggérée par le sondeur

Avez-vous lu, en entier ou en partie, le texte de l'entente constitutionnelle du 28 août?

Oui, en partie	43%
Oui, en entier	16%
Non	41%

Quel document ou brochure avez-vous lu parmi les suivants:

Le texte intégral du Fédéral distribué par la poste (bilingue) 61%

La brochure du Directeur général des élections du Québec (poste) 42%

Les textes juridiques (disponibles au bureau de poste) 8%

Le texte de l'entente annoté par le Comité du NON 20%

Le texte INTÉGRAL publié dans les grands quotidiens 16%

Les RÉSUMÉS publiés dans les grands quotidiens 24%

Autre 3%

Ne sait pas/pas de réponse 6%

Personnellement, diriez-vous que vous êtes très favorable, assez favorable, peu favorable ou pas du tout favorable à la souveraineté du Québec?

Très favorable	15
Assez favorable	25
Peu favorable	13
Pas du tout favorable	31
Ne sait pas/pas de réponse	16

S'il y avait des élections PROVINCIALES AUJOURD'HUI au Québec, pour quel parti, parmi les suivants, voteriez-vous?

le Parti libéral	33
le Parti québécois	36
le Nouveau Parti démocratique (NPD-Q)	3
le Parti égalité	2
ou un autre parti?	1
ne voterait pas, annulerait	3
ne sait pas	18
refus/pas de réponse	4

MÊME SI VOTRE CHOIX N'EST PAS ENCORE FAIT... Y a-t-il quand même un parti que vous seriez tenté(e) d'appuyer présentement?

	Q9+	Q10
le Parti libéral	8	35
le Parti québécois	10	38
le Nouveau Parti démocratique (NPD-Q)	—	3
le Parti égalité	1	2
ou un autre parti?	—	1
ne voterait pas, annulerait	9	2
Ne sait pas/pas de réponse	55	14
Refus/pas de réponse	16	4

Pour voter lors du référendum du 26 octobre, il faut être inscrit sur la liste électorale. Êtes-vous inscrit(e) sur la liste électorale?

OUI	96
NON	3
Ne sait pas/pas de réponse	1

RÉFÉRENDUM 92

Parizeau dénonce le «NON du mépris» de Pierre Trudeau

Plus de 4500 personnes assistent au ralliement du NON à l'aréna Maurice-Richard

GILLES NORMAND

Invitant tous les Québécois à inscrire un NON retentissant, lundi, le président du Parti québécois, Jacques Parizeau, a fait un sérieux pied de nez à l'ex-premier ministre canadien, Pierre Elliott Trudeau en rejetant son NON.

«S'il y a un NON que je ne prends pas, c'est le NON de Pierre Trudeau. Le NON du mépris. Celui-là, jamais. Oh! Non! pas le mépris», a lancé le chef du comité du NON, en mettant fin à un rassemblement de clôture très réussi, à l'aréna Maurice-Richard.

Acclamé comme on ne l'a pas vu souvent par ce ralliement de 4500 à 5000 personnes, Jacques Parizeau a souligné que tout au long de cette campagne de six semaines, beaucoup de «Québécois d'à peu près toutes les régions ont allié leurs efforts pour éviter qu'on soit floués, pour ne pas employer un mot plus fort».

«Nous avons manifesté toute la fierté de nous-mêmes. On a de nouveau essayé de nous faire peur avec le Liban, la Yougoslavie, la

Banque royale... Cela a coulé sur nous comme l'eau sur le dos d'un canard. Ce n'est pas que nous ayons refusé la peur. On ne l'a pas ressentie», a dit le chef péquiste qui a loué le travail et le courage de plusieurs collaborateurs de Lucien Bouchard à Jean Allaire, en passant par Mario Dumont et les jeunes libéraux, dont il a dit qu'ils «ont refusé qu'on ratatine le Québec».

M. Parizeau a dit comprendre que MM. Allaire et Dumont ne soient pas présents à cette soirée. «Ils veulent réorganiser leur parti, lui donner un nouveau souffle. Le leur dis toute notre admiration pour leur courage.» Puis il a souligné le rôle des centrales syndicales, «qui sont de toutes les causes de la défense des Québécois», le nouveau député péquiste Richard Holden, et bien sûr, les membres de son propre parti.

La mémoire de René Lévesque a aussi été évoquée à quelques occasions, soulevant la foule.

«Non! Ne recommencez jamais!» a-t-il lancé à l'endroit des premiers ministres du Canada et du Québec.



PHOTO LUC SIMON PERRAULT, La Presse

Le vice-président du PQ, Bernard Landry, s'est laissé à une petite danse avec la présidente du comité du NON des communautés culturelles hier, lors du grand ralliement du NON.

«Quand on en arrivera au vrai choix, il faudra tous se souvenir du temps d'une campagne électorale d'un petit parti politique qui avait pour slogan: «On est capables!»

Le chef du Bloc québécois, en grande forme également, a souligné que MM. Mulroney et Bourassa avaient eu une idée géniale en faisant un référendum pour mettre le Québec à sa place: «Ils nous donnent l'occasion de nous rappeler le long combat que nous menons comme peuple. Ils nous ont posé une question de province. Lundi nous leur donnerons une réponse de peuple», a dit Lucien Bouchard.

«C'est fois-ci, on va se faire comprendre, Calvaire!» venait de lancer une heure et demie plus tôt le chanteur Dan Bigras, l'un des porte-parole du comité du NON durant cette harrassante campagne, et qui y est allé de deux chansons, en plus d'une tonne de piano tout ce qu'il y a de plus endiablé dans le répertoire rock'n roll.

La chanteuse Marie-Claire Séguin a aussi présenté deux chan-

sons dont une complainte particulièrement touchante.

«Ce soir, on est des milliers. Lundi, on sera des millions à dire NON», a lancé le chef syndical Gerald Larose, de la CSN, l'un des 17 orateurs à prendre la parole, hormis l'animatrice Louise Dussault.

M. Larose a qualifié l'entente de Charlottetown de «gros tapis sous lequel les 17 tricoteurs de constitution ont voulu balayer tous les problèmes canadiens». «M. Bourassa, on ne vous a pas demandé de cacher notre problème, on vous a demandé de le régler dans le sens de Bélanger-Campeau ou dans le sens du rapport Allaire», a ajouté le syndicaliste.

Une soirée haute en couleur, autant pour sa mise en scène que pour l'atmosphère surchauffée à coups de tonnerre, comme on ne trouve d'équivalent que dans la musique de la pièce saguenéenne «La fabuleuse histoire d'un royaume», pour faire aboutir à un unique message: «A ce prix là, c'est NON! NON! NON! NON!»

Bourassa «s'est un peu excité» — Parizeau

GILLES NORMAND

SAINT-JANVIER

Ta fatigue, selon Jacques Parizeau, et la panique, selon Lucien Bouchard, expliquent la déclaration du premier ministre Robert Bourassa selon qui des documents secrets mis en cause par la revue L'Actualité dans le dossier constitutionnel seraient des faux.

«Monsieur Bourassa sort des bornes du raisonnable», a commenté le président du comité du NON, hier, peu avant d'entreprendre en compagnie de Lucien Bouchard une visite de l'usine de Bell Helicopter, à Saint-Janvier, dans le cadre de sa tournée référendaire.

Le chef du Parti québécois a de nouveau invité M. Bourassa au calme, hier, en lui rappelant qu'il ne restait que deux jours à cette campagne référendaire qui aura été épuisante pour plusieurs.

«Je pense que le premier ministre du Québec s'est un peu excité hier. Ce serait bien qu'il se calme. Il s'était excité au début de la campagne et je lui avais suggéré de se calmer», a indiqué M. Parizeau qui ne s'en faisait pas non plus avec les accusations de malhonnêteté intellectuelle portées contre lui et ses collaborateurs du NON. «Il y a un bout de temps que ça dure», répond-il simplement.

Quant à savoir qui dit vrai, de L'Actualité ou du premier ministre, le président du camp du NON n'a aucune hésitation à soutenir qu'il faut croire le ministre de la Justice. «Il est nommé pour ça», dit-il, rappelant que Gil Millard a en effet reconnu l'authenticité des documents à l'occasion d'une conférence de presse prononcée la semaine dernière.

«Il a contredit son premier ministre», souligne M. Parizeau.

Pour Lucien Bouchard, vice-président du comité du NON, les propos de M. Bourassa sont une démonstration de panique.

«C'est du charriage de fin de campagne. C'est une tentative ultime de faire dérailler quelque chose en vue d'un miracle quelconque qui n'arrivera pas», dit-il.

Quant aux accusations de malhonnêteté intellectuelle portées par M. Bourassa, le chef du Bloc québécois trouve étrange «que ça vienne de quelqu'un qui a tourné le dos aux engagements de son parti, à ses propres engagements, lui qui a glissé, de reniement en reniement depuis des semaines». «Je pense que M. Bourassa est le dernier à pouvoir utiliser un tel langage», ajoute M. Bouchard.

Toujours selon le chef du Bloc québécois, le virage constitutionnel imposé par M. Bourassa à son parti a mis ce dernier en danger. «S'il veut survivre, il va devoir se coller à sa continuité, celle qu'incarnent Jean Allaire et Mario Dumont. Les vrais libéraux, ce sont M. Allaire et la majorité de ceux qui sont là et qui se sont fait imposer un dictat du chef, un retournement 180 degrés».

Un peu plus tôt, le vice-président du comité du NON a eu un entretien particulier avec le directeur général du collège rabbinique et responsable de la communauté hassidim de Boisbriand, Israel Lowen qui a tenu à se dissocier de la position du Congrès juif canadien qui s'est déclaré pour l'entente de Charlottetown, la semaine dernière.

«Le statu quo signifie les barricades», prévient Mercredi

PIERRE ROBERGE
de la Presse Canadienne

Si le NON doit prévaloir au référendum de lundi, le chef de l'Assemblée des premières nations, Ovide Mercredi, affirme que «je vais tout à fait interpréter comme un rejet de nos droits. Nous devrons à nouveau rappeler aux Canadiens que nous avons été exclus.»

«Je n'accepterais pas plus que maintenant une suspension des négociations», a affirmé M. Mercredi, hier en conférence de presse, à l'Université McGill.

La chance qu'apporte un OUI d'«abattre le statu quo» des blancs, source des maux infligés aux autochtones, pourrait bien être unique: «Une autre ronde de négociations constitutionnelles est vraiment hypothétique... Ce n'est pas moi qui vais reconvoquer les premiers ministres.»

Et à quoi bon reconvoquer les chefs de l'APN, qu'il rencontrait en début de journée à Montréal? «Est-ce que je vais leur proposer de ratifier le vide?» lance-t-il au sujet d'un éventuel rejet de l'entente.

L'avocat manitobain a salué l'action du premier ministre Bourassa en faveur du OUI, donc de «la paix sociale», et prévenu que «le statu quo, cela signifie les barricades, les conflits et le déni de nos droits».

Par ailleurs une majorité au OUI dans «sept ou huit provinces» au référendum de lundi donnerait matière à y repenser, estime M. Mercredi.

Le porte-parole autochtone réferait à la «clause 7-50» (sept provinces et 50 pour cent de la



PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

Ovide Mercredi

population) en jonglant avec des questions hypothétiques.

Ovide Mercredi a également reconnu que le 28 août, à la conclusion de l'entente, il ne s'attendait pas à cette incertitude de fin de campagne: «Ça montre combien je ne connais pas les comportements de l'électorat canadien.»

Il n'est personnellement pas d'accord avec le minimum garanti de 25 pour cent de députés du Québec aux Communes et «c'est aussi la base du refus de beaucoup de monde au Canada».

Harper, Kahnawake

Au sujet d'Elijah Harper, dont le refus de juin 1990 a précipité l'échec du Lac Meech, M. Mercredi affirme qu'il a été un champion de nos droits, par la voie dé-

mocratique. Cette fois-ci, au lieu de l'abstention, il devrait prôner carrément le NON pour que les gens s'expriment, il serait plus conséquent avec son exemple d'il y a deux ans.

Au chef mohawk Joe Norton, de Kahnawake, qui a repoussé la recension électorale du Québec sur ce territoire, M. Mercredi dit avoir rappelé le «droit démocratique de s'exprimer sur une question si importante».

Un vote «le même jour, à la même question, ce serait l'idéal». S'il doit y avoir une consultation des Mohawks «menée sous leur propre juridiction» — comme les Cris comptent en tenir une — ce serait déjà ça. Il faut montrer, dit-il, que «notre futur droit inhérent à l'autonomie ne doit pas servir à supprimer les droits individuels».

Juste avant, devant 500 personnes emplissant un amphithéâtre du pavillon Stephen Leacock, l'orateur invité Mercredi avait répondu à un Mohawk dénonçant «cette entente qui nous est imposée»:

«Alors vous voulez le statu quo, qu'est-ce que le statu quo vous a apporté? Avec cette entente et le droit inhérent, je vous assure que vous aurez plus de possibilités qu'en vous butant au mur de briques de la loi des Indiens. Vous êtes trop pessimiste, vous devriez croire plus à la capacité de votre peuple d'affirmer son identité.»

À l'intention de Pierre Elliott Trudeau, tenant du NON et chantre des droits individuels, Ovide Mercredi lance que «c'est facile pour lui quand ses propres droits collectifs sont déjà assurés dans sa propre constitution».

Reform Party: un congrès qui a mal commencé

PHILIPPE CANTIN
WINNIPEG

À 14h hier, après une pause de quelques minutes, la présidente d'assemblée a éprouvé de gros ennuis à convaincre les 1200 délégués participant au congrès annuel du Reform Party de regagner leur place. Au fond de la salle, des dizaines d'entre eux attendaient patiemment de faire dédicacer un livre par un de ses co-auteurs.

«Un livre dégoûtant», a dit Jim Strom, un délégué offrant le bouquet à 20\$, la moitié de cette somme étant destinée aux coffres du Reform Party. «Mais un livre important, car il explique comment les députés volent les électeurs.»

Heureux comme un vendeur de parapluies lorsqu'éclate l'orage, le co-auteur John Warren signait copie sur copie de «A Capital Scandal». En dénonçant sur 272 pages la «corruption» de nos élus, M. Warren trouvait ici un public attentif. Le Reform Party, une organisation foncièrement populiste, en veut à l'establishment d'Ottawa. Dans le vidéo présenté en ouverture du congrès, «les élites politiques» ont reçu quelques jabs. Et la foule a réagi avec bonheur à un extrait du récent débat entre leur chef Preston Manning et Audrey McLaughlin, leader du NDP, à propos du référendum. «Si vous votez OUI, vous suivez les politiciens, disait M. Manning. Si vous votez NON, vous les dirigez. C'est leur jeu, mais votre choix.»

Mais même si le Reform Party prétend se situer dans une niche distincte de celle des partis traditionnels, leur chef est aux prises avec les ennemis habituels des leaders politiques. Le congrès a plutôt mal commencé pour lui. Dans son édition d'hier, le *Globe and Mail* de Toronto affirmait qu'il

avait flirté avec l'idée d'appuyer le OUI au référendum du 26 octobre avant d'opter pour le NON. Selon le scénario apparemment imaginé par M. Manning, les représentants du Reform Party au nouveau Sénat auraient régulièrement provoqué des crises susceptibles de diviser le pays. L'objectif: augmenter les pouvoirs de cette institution.

Le quotidien torontois écrivait aussi que le Reform Party était divisé, que le style autocratique du chef suscitait de l'acrimonie et que les finances du parti n'étaient pas fameuses. M. Manning a donc consacré les premières heures du congrès à nier ces assertions.

«Prétendre que j'ai songé à appuyer le OUI est fondamentalement incorrect, a-t-il déclaré. Quiconque écoute ce que je dis depuis cinq ans ne peut avoir de doutes là-dessus. Nous avons analysé l'accord de Charlottetown en profondeur et conclu qu'il n'était pas bon. Des gens ont peut-être mal interprété notre délai avant de nous prononcer.»

M. Manning a cependant avoué que des «tiraillements» existaient dans tout nouveau parti et qu'un post-mortem de la campagne référendaire devrait être tenu.

Le «Mulroney Deal»

Avec le Bloc québécois, le Reform Party est le seul parti fédéral à s'opposer à l'entente. Dans l'Ouest du pays, cela lui a valu des appuis importants. M. Manning a nié que la position de son parti envers l'accord constitutionnel avait été dictée uniquement par le désir de se distinguer des trois partis traditionnels. «Mais ce fut une conséquence de notre choix et cela ne nous rend pas inconfortables. Nous sommes très différents des trois autres partis, spécialement au niveau du modèle constitutionnel.»

M. Manning a paru sur la dé-

fensive en expliquant pourquoi il surnommait l'accord de Charlottetown «The Mulroney Deal», alors qu'il a aussi été signé par les premiers ministres des provinces et les leaders de groupes autochtones. «Ses empreintes se retrouvent sur ce document. Et dans nos assemblées publiques, les gens établissent un lien entre M. Mulroney et l'entente. Ils croient que cet accord a été conclu uniquement dans le but de conclure un accord.»

Le Reform Party attend avec confiance les prochaines élections fédérales. En après-midi hier, des spécialistes en communications ont d'ailleurs expliqué aux délégués les façons de transmettre au peuple le message du parti.

«Nous sommes confrontés à quatre problèmes», a dit Jack Hurst, membre de l'exécutif national. Nous sommes un nouveau parti, nos fonds sont limités, notre programme n'est pas toujours compris et nos adversaires nous dépeignent comme des gens anti-francophones, anti-Québec, anti-femmes, anti-immigrants et racistes.»

Pour contourner ces difficultés, le Reform Party s'attend à de grandes choses de ses délégués. Les plus fameux discours de Winston Churchill et John F. Kennedy ont été cités comme des exemples à suivre. La barre est donc placée à un niveau pour le moins élevé.

Parmi les gens inscrits au congrès comme observateurs, on retrouve Dorothy Dobbie, membre du caucus conservateur, co-présidente de l'ex-commission Beaudoin-Dobie sur la constitution. «Les gens du Reform Party essaient de dresser les minorités les unes contre les autres, a-t-elle dit. Dans les assemblées publiques, ils font beaucoup de désinformation. Après avoir assisté à l'une d'entre elles, je me suis même senti malade.»

Du bifteck à la vache!

MARIE-CLAUDE LORTIE

Robert Bourassa a demandé un bifteck, mais il est revenu avec une boîte de biscuits! a lancé l'animateur à Brian Mulroney.

Mais non, il est revenu avec toute la vache! a rétorqué le premier ministre, sur les ondes de CIMS hier midi, où il a été interviewé pendant une heure et demi.

Voilà le genre de commentaires que M. Mulroney ne pourra pas se permettre, aujourd'hui en Alberta, où il fait une visite éclair, la seule de toute sa campagne. Ce voyage, réduit au minimum, le mènera à Lloydminster, une petite ville sur la frontière de la Saskatchewan, où il rencontrera presque exclusivement des militants pour le OUI, mis à part une interview à la radio d'Edmonton.

C'est qu'en Alberta, où M. Mulroney est extrêmement impopulaire et où les tenants du OUI ont jugé mieux, pour l'instant, de le garder à distance, on ne peut pas vendre une entente constitutionnelle en clamant les gains du Québec. Au contraire.

Là-bas, si les sondages indiquent que le NON est en avance, (par 46 p. cent contre 43 p. cent pour le OUI indique le dernier sondage Optima publié dans les journaux Sun), c'est précisément parce qu'on trouve que le Québec a reçu une «vache» et que l'Ouest a reçu une simple «boîte de biscuits». Le leader du Reform Party, Preston Manning, principal leader du NON dans cette province et premier dans les sondages, a passé toute sa campagne à l'expliquer.

En Alberta, les tenants du NON en ont tant contre la «société distincte» et le 25 p. cent des députés garanti au Québec, que contre des choses

qui semblent pourtant bien acquises au Québec, comme la garantie du tiers de juges à la Cour suprême, qui était même dans Meech, et qui ne fait que confirmer ce qui se fait depuis de nombreuses années.

M. Mulroney a indiqué hier aux journalistes qu'il allait dire exactement la même chose aux Albertains qu'aux Québécois, mais durant toute la campagne il a effectivement été obligé de modifier les axes de ses discours selon l'endroit où il se trouvait et les intérêts des gens qu'il rencontrait.

Il y a deux semaines à Winnipeg, par exemple, il n'a jamais parlé du 25 p. cent des sièges des Communes réservées au Québec. À la place, il a vanté les mérites du Sénat égal qui permet aux quelque un million de Manitobains d'avoir autant de sièges que la population ontario. Jamais M. Mulroney n'a parlé en ces termes-là du Sénat aux Québécois.

À la veille de son départ en Alberta, le premier ministre a pour une enième fois proclamé qu'il était confiant de gagner les dix provinces lundi prochain.

Il a en outre confirmé qu'il entendait se représenter aux prochaines élections, où il ne se battra pas contre le Bloc et le Reform, affirme-t-il, mais bien contre ses ennemis traditionnels, les libéraux et les néo-démocrates.

En outre, pour la première fois depuis le début de la campagne, M. Mulroney a déclaré publiquement que les médias ne lui avaient pas fait la vie facile. Selon lui, au Québec, «le NON a été choyé». Il a fait ces commentaires quand on lui a fait remarquer que certains témoins nationalistes conservateurs, comme Marcel Masse, n'avaient pas fait beaucoup d'apparitions publiques. M. Mulroney a répondu qu'ils n'avaient tout simplement pas été couverts par la presse.

Le OUI accuse le NON de vandalisme

YVES BOISVERT

Le comité du OUI accuse carrément le comité du NON de s'être servi du vandalisme comme «argument tout au long de la campagne».

Dans une conférence de presse hier matin, le président du OUI dans Sainte-Marie—Saint-Jacques, M. Michel Dubois, dont le local a reçu une brique dans la fenêtre, a dit dans une déclaration équivoque à souhait que «sans accuser personne», «si par son silence on laisse des choses comme ça se passer, on est indigne de siéger dans une assemblée».

Le comité du OUI n'a pu chiffrer exactement la valeur des dommages, mais affirme qu'en moyenne 15 affiches du OUI, d'une valeur de 500\$ chacune, ont été détruites dans chacune des 125 circonscriptions. «On parle certainement de centaines de milliers de dollars», prétend-on au comité du OUI.

Quelques locaux du OUI ont également subi des dommages. Une quinzaine de voitures ont été peintes à l'aérosol de graffiti du NON ou enduites de goudron lors du rassemblement de Verdun, la semaine dernière. Un certain nombre de plaintes ont été faites à la police.

Dans le local de Crémazie, des voleurs se sont emparés du four à micro-ondes, du photocopieur et

d'un téléphone, et on y voit une connotation politique au comité du OUI. «Je n'accuse personne, mais à trois jours d'un référendum, je trouve ça louche», a dit M. André Ménard, attaché de presse du ministre André Vallée, qui ajoute que des fenêtres ont été brisées et des papiers déchirés.

Sur un ton dramatique, l'ex-député du Bloc québécois redevenu conservateur, M. Gilbert Chartrand, de Verdun, a prétendu que «les gens ont peur de s'afficher pour le OUI» à cause de la terreur que leur inspireraient certains partisans «organisés» du NON. Il a donné l'exemple d'une dame de 72 ans en chaise roulante qui se serait fait «bouculer» par un militant du NON parce qu'elle s'affichait pour le OUI...

Jacques Chagnon, député de Saint-Louis, qui «n'accuse personne» lui non plus, demande tout de même à Jacques Parizeau de «retenir ses troupes»...

Une personne qui se réclame du NON aurait été arrêtée pour un délit mineur. L'information n'a pu être confirmée.

Au comité du NON, Charles Laroche, directeur des communications, accueille avec un haussement d'épaule ces accusations. Il estime que les gens du OUI «ne savent plus quoi faire, n'ont plus rien à dire».

RÉFÉRENDUM 92

Le référendum tient une place bien discrète dans la presse française

LOUIS-BERNARD ROBITAILLE
collaboration spéciale

PARIS

■ Pour ce qui est de la couverture dans les médias français du référendum du 26 octobre, il y a une bonne et une mauvaise nouvelle.

Commençons par la bonne: sauf erreur, ni la Délégation du Québec ni l'Ambassade du Canada n'ont eu à inviter de journalistes français de la presse écrite ou de la télé pour obtenir des reportages. Comme cela s'est beaucoup fait à d'autres époques plus fastes: pour tel voyage officiel de Robert Bourassa dans les années 70, pour célébrer les élections de 1976, pour annoncer le référendum de 1980. Aujourd'hui les services «communications» des deux représentations diplomatiques ont une vertu à toute épreuve, en proportion de leur dénuement: toujours pas de directeur des communications pour le Québec; un bulletin d'informations canadiennes réduit à sa plus simple expression typographique depuis le début octobre. Mauvaise nouvelle en contre-partie de cette vertu forcée: on n'a pas vu venir grand chose de la part des médias français. Répétons-le pour la énième fois à la puissance 9: «Le Monde», qui suit les dossiers internationaux indépendamment — ou presque — de leur sex-appeal commercial, a publié au moins deux articles consistants par semaine sur la question (les deux derniers sur les fuites, et sur Lucien Bouchard). Le ciel et Oncle Sam faisant bien les choses, l'envoyé spécial du journal aux élections américaines fera un saut au Québec pour le référendum lui-même.

Les mêmes élections américaines donneront l'occasion à l'envoyé spécial de «L'Express» — normalement — de faire le détour par Québec. Mais il n'y a rien de prévu pour le «Nouvel

Observateur». «L'Evenement du jeudi» et le «Point». En revanche, les deux autres quotidiens importants de Paris, le «Figaro» et «Libération» ont des envoyés spéciaux prévus (venus des élections américaines). Ce mystère épais n'est pas éclairci.

Faut-il préciser que pour les téléspectateurs français moyens il n'y a pour l'instant aucun événement du tout au Québec? Pas plus que les radios nationales, les chaînes de télévision n'ont fait la moindre mention de la crise constitutionnelle canadienne dans leurs émissions de nouvelles.

Une émission «spéciale»

On annonçait un numéro de la nouvelle émission de l'animateur connu Claude Sérillon, «Géopolitis», sur le Québec. Les 35 minutes ont été diffusées samedi dernier en début d'après-midi, ce qui n'est pas vraiment un bon créneau.

Pour qui se serait attendu à un document quelque peu nouveau ou consistant, c'était le désastre. L'essentiel de l'émission était constituée d'un montage d'archives remontant à la fondation de Québec et défilant par la suite toutes les images les plus célèbres et rabâchées (De Gaulle à l'hôtel de ville, Lévesque le soir du référendum, etc., etc.). À cela on avait ajouté de brèves interviews... de réalisateurs de cinéma venus au festival récent de Blois. Dieu sait pourquoi, une équipe avait réalisé des interviews avec des citoyens «de base» à Sainte-Agathe. La-dessus on avait attrapé la directrice du Devoir, Lise Bissonnette, de passage à Paris (pour le NON). Et pour le OUI, on avait eu l'idée plutôt incongrue de rajouter la responsable de presse... de l'ambassade du Canada, Mme Gervais-Vidricaire! Ni reportage digne de ce nom, ni même invites dignes de ce nom en plateau: une misère comme on n'en avait pas vue depuis longtemps à la télévision française pour une émission nouvelle.

Ottawa prépare un train de mesures économiques pour secouer la morosité post-référendaire

DENIS LESSARD

■ À Québec comme à Ottawa, les gouvernements Bourassa et Mulroney tenteront de passer rapidement l'éponge sur la période référendaire, si, comme le prédisent les sondages, le NON l'emporte lundi soir. Ottawa convoquera rapidement une conférence fédérale-provinciale sur l'économie pour tenter de secouer la morosité post-référendaire.

À Ottawa, le leader du gouvernement aux Communes, Harvie Andre, a déjà indiqué que le gouvernement Mulroney mettrait de l'avant dès cet automne un train de mesures économiques et sociales.

Les travaux aux Communes doivent reprendre le 16 novem-

bre. La conférence des premiers ministres sera vraisemblablement précédée d'une réunion des ministres des Finances. Ottawa garde dans sa manche un imposant programme de travaux publics — essentiellement une refonte de la route Trans-Canadienne — qui se poursuivra jusqu'au tournant du siècle. Le projet est si avancé en coulisse que déjà les premiers ministres Frank McKenna, du Nouveau Brunswick, et Bob Rae, de l'Ontario, ont publiquement fait part de leurs divergences sur ses détails et la partie de la facture qu'aurait à défrayer leur province. L'annonce était, pendant un moment, prévue pour la campagne référendaire, mais compte tenu du résultat anticipé on a cru bon de distinguer ce projet de la crise constitutionnelle pour souligner la volonté d'Ottawa de

changer de cap et de s'attaquer aux problèmes économiques.

Lors de la fin du débat sur la question référendaire, le gouvernement Bourassa avait convoqué les députés à l'Assemblée nationale, le 24 novembre prochain. Cette session déjà brève — la Chambre ajourne traditionnellement quelques jours avant Noël — risque d'être écourtée davantage. On songe à en reporter de quelques jours le début si, comme prévu, la conférence économique à Ottawa survient dans la seconde moitié de novembre.

Peu d'événements politiques sont prévisibles à court terme, à moins que le Parti conservateur ne s'engage dans une course au leadership avant les prochaines élections fédérales.

Du côté du PLQ, un congrès général des membres devait théori-

quement avoir lieu au printemps prochain — deux ans après l'adoption du rapport Allaire — mais on prévoyait déjà qu'il puisse être reporté pour être tenu plus proche d'éventuelles élections provinciales.

À Ottawa plusieurs spéculent sur des élections des printemps 1993, au mois de mai ou juin. Brian Mulroney, qui complète sa quatrième année de mandat, est tenu de déclencher des élections avant novembre 1993.

À Québec, le premier ministre Bourassa dispose d'une plus grande marge de manoeuvre. Élu en septembre 1989, il a jusqu'à l'été 1994 pour solliciter un nouveau mandat, ce qui lui permet de prévoir des élections à la fin de l'année prochaine ou même au printemps suivant.

Ceux qui votent



«Où veulent-ils en venir?»

■ Hormis le NON qu'elle dira le 26 octobre, Lorraine Chalifoux n'est sûre de rien. Et elle se demande bien où les politiciens veulent en venir.

Lorraine Chalifoux n'est pas sûre, par exemple, que les politiciens que l'on a beaucoup vus et qui ont beaucoup parlé depuis un mois aient toujours dit toute la vérité.

Elle n'est pas sûre que le Canada et le Québec — et surtout le Québec — y gagneraient à couler leur avenir dans une masse qu'elle juge plus ou moins informe et indéfinie sur laquelle les simples citoyens n'auraient jamais plus aucune prise.

Elle n'est pas sûre enfin — mais là, pas du tout! — que l'entente de Charlottetown, «avec tellement de points sur lesquels ils ne se sont même pas entendus», mérite un OUI.

Lorraine Chalifoux

38 ans

LaSalle

Vote NON (a voté OUI au référendum de 1980)

«Non, dit-elle. Ce sera NON. Et là, je suis sûre...»

Cette femme de LaSalle, mère d'une fille de 10 ans et d'un garçon de neuf ans, dit volontiers qu'elle se méfie des «chèques en blanc» et des «cartes blanches». Et elle affirme que répondre OUI lors du référendum équivaldrait à dire aux dirigeants politiques qu'ils peuvent compléter comme ils l'entendent l'accord qu'ils ont signé le 28 août. «Ce serait leur dire: "Faites ce que vous voulez, moi ça ne me dérange pas".»

Lorraine Chalifoux a bien suivi le débat télévisé Bourassa-Parizeau du 12 août. «C'était du patinage, commente-t-elle. Ils ont dit beaucoup de mots mais en fait, ils n'ont rien dit.»

Selon elle, des deux hommes, c'est Jacques Parizeau, bien qu'elle manifeste quelques réserves à son sujet, qui ferait le meilleur prochain premier ministre du Québec. Mais elle lance soudain comme un cri du coeur: «J'aimais beaucoup M. Lévesque et j'avais totalement confiance en lui!»

— Et Lucien Bouchard, qu'en pensez-vous?

— Ce n'est pas M. Lévesque...

J'ai attrapé la fièvre des points à la Banque Nationale!

Et un tas d'autres gens l'attrapent aussi! Ce n'est pas étonnant... La fièvre des points frappe fort à la Banque Nationale, la seule banque où l'on peut obtenir des Multi•points. Et la seule banque où l'on peut attraper la fièvre... des points!



BANQUE NATIONALE

PASSER À LA BANQUE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI EXCITANT!

CLUB Multi points

DES MULTI•POINTS. OÙ ÇA? CHEZ LES PARTENAIRES SUIVANTS:



SHARP®

0000 0000 000000 0

B SHARP

Pas de paiement ni d'intérêt avant 6 mois.*

Sharp, toujours à l'avant-garde mondiale de l'électronique au foyer, présente la Carte Sharp. La carte qui accorde aux clients admissibles six mois sans paiement ni intérêt.

Par ses avantages exceptionnels, la nouvelle Carte Sharp se recommande aux milliers de consommateurs qui exigent la technologie de pointe Sharp.

Renseignez-vous, ça vaut la peine! Il y a un détaillant participant Sharp près de chez vous. Composez 1-800-561-7735.

La carte Sharp,
tout un avantage!

SHARP
DES PRODUITS SHARP
INCOMPARABLES™

* Si l'achat à crédit est autorisé, aucuns paiement ni frais de crédit ne seront exigés jusqu'au sixième état de compte mensuel. Les frais de crédit courent dès le début du mois du sixième état de compte, date à partir de laquelle les délais de paiement et les frais de crédit normaux s'appliquent. Des mensualités d'au moins 25 \$ ou 1/24e du solde dû sont alors exigées. Chaque état de compte couvre une période d'environ 30 jours.

Exemple de calcul des frais de crédit après l'expiration de la période sans paiement ni intérêt:

Pour un solde mensuel initial de	100\$	250\$	500\$	750\$	1000\$
Les frais de crédit par période de 30 jours seraient de	2,23\$	5,73\$	11,45\$	17,18\$	22,90\$

Promotion en vigueur du 1er septembre au 30 novembre 1992. L'achat initial doit être un appareil audio, vidéo ou à micro-ondes Sharp de plus de 400 \$, taxes comprises.

FABRICVILLE

Lundi: 26 oct.
Mardi: 27 oct.
SEULEMENT!

JOURS

RÉALISEZ
DES ÉCONOMIES EN

OR

FOLIES RÉSERVÉES
AUX TITULAIRES
DE NOTRE

CARTED'OR

DE FOLIE

DE FULIE

25% DE RABAIS
ET PLUS!!!

NOTRE INVENTAIRE COMPLET DE: TISSUS
ARTICLES DE COUTURE, DRAPERIES*

2 JOURS SEULEMENT:
POUR LES TITULAIRES DE NOTRE CARTE D'OR SEULEMENT!

LUNDI 26 OCT.
MARDI 27 OCT.

Obtenez les prix de vente sur présentation ou
application de votre CARTE D'OR

*Sauf verticaux & venitiens

CHACQUE
MÈTRE
DE TISSU
RÉDUIT!

TOUS LES PATRONS **McGALL**TOUS LES PATRONS **VOGUE**TOUS LES PATRONS **BUTTERICK**

ACHETEZ-EN 1. OBTENEZ-EN

2 **GRATUITS**

SUR
PRÉSENTATION
OU DEMANDE
DE LA CARTE
D'OR ET ACHAT
DE TISSU

FABRICVILLE

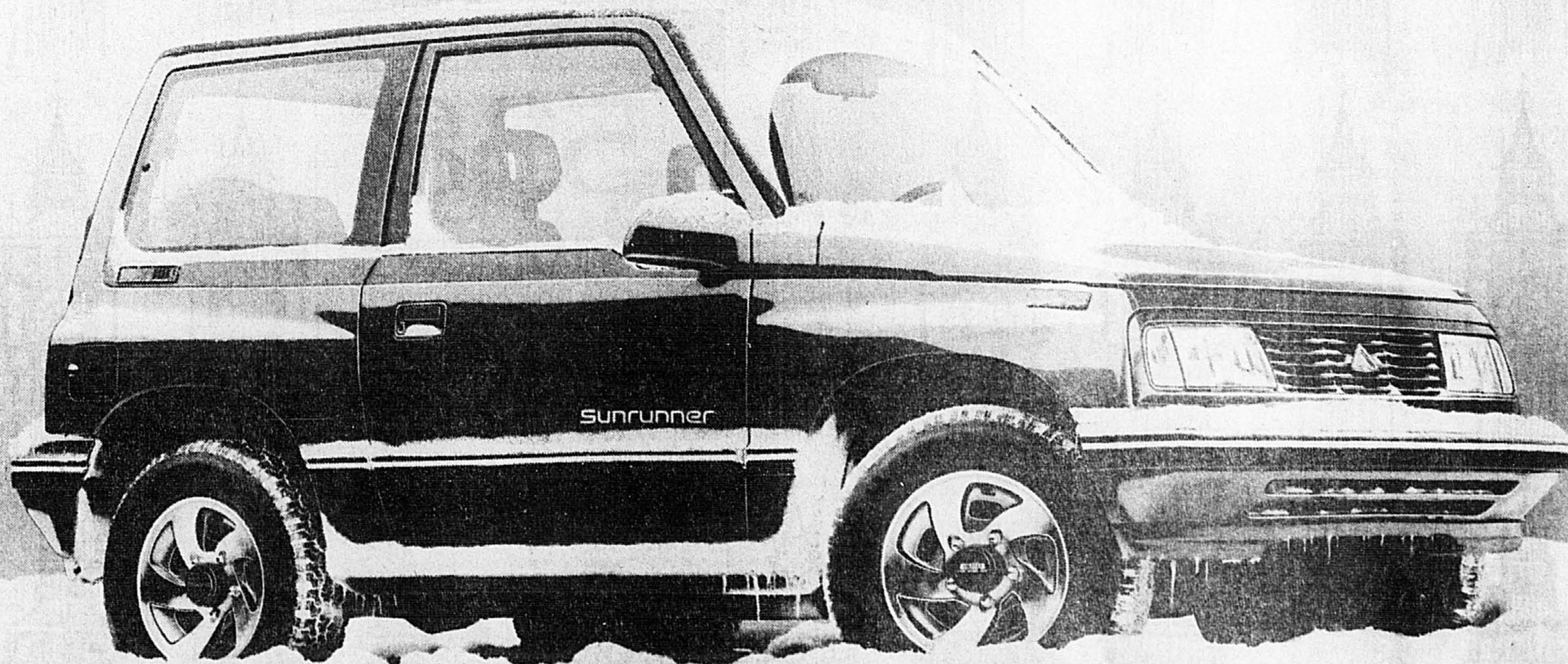
140 MAGASINS À TRAVERS LE CANADA

MEILLEURE QUALITÉ — MEILLEURS PRIX

En raison du manque d'espace, tous les articles ne sont pas disponibles dans tous les magasins.

• RUE SHEPPARD: 7270, rue Sheppard Est (Québec) 493-6666
• STE-CATHERINE: 2545, Ste-Catherine Ouest, Montréal (Québec) 333 1A1 566-1821
• LAURENTIEN: 1240, boul. Laurentien, St-Laurent (Québec) 648 1A2 234-0910
• SUMMIT: 6444, Avenue Somerset, R.F.D. (Québec) 849 154 463-2685
• DOLLARD-DES-ORMEAUX: 2050, St-Régis, Dollard-des-Ormeaux (Québec) 899 706 683-4550
• RUE BÉLLEVILLE: 1978, rue Bélleville, Montréal (Québec) 333 3E8 737-4755
• LASALLE: 1805, boul. Newman, LaSalle (Québec) 838 117 365-8446
• YASCHEVAU: 457, boul. Taschereau, Greenfield Park (Québec) 347 288 372-6884
• CHUMERET: 1205, boul. Labelle, Chumey, Laval 87V 215 669-1820
• DE LA CONCORDE: 1950, boul. de la Concorde, Boverney (Québec) 876 4P5 662-1888
• ST-LEONARD: 8854, Jean-Talon Est, St-Leonard 899-0960

En Sunrunner cet hiver, vous avez aussi peu de chances d'être remarqué que d'être remorqué.



Le Sunrunner, c'est un tank. Rien ne l'arrête, surtout pas une petite tempête de neige. Peut-être ne serez-vous pas remarqué en Sunrunner, cet hiver, mais vous allez faire votre chemin.

*Selon la première éventualité.

*L'Assistance routière est offerte sur les modèles Asuna 1993. Durée: 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Détails chez votre concessionnaire.

- Offert avec 2 ou 4 roues motrices
- Freins arrière antiblocage
- Moyeux à verrouillage automatique pour le 4 x 4
- Moteur 1,6 L à injection électronique
- Garantie 3 ans/60 000 km, sans franchise†
- Assistance routière Asuna 24 heures*



Assistance
ROUTIÈRE

Asuna

CONSTRUITES POUR N'IMPRESSONNER
PERSONNE D'AUTRE QUE LE CONDUCTEUR.
Chez votre concessionnaire Pontiac • Buick

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

COLLÈGE FRANÇAIS

MATERNELLE - PRIMAIRE
SECONDAIRE - COLLÉGIAL

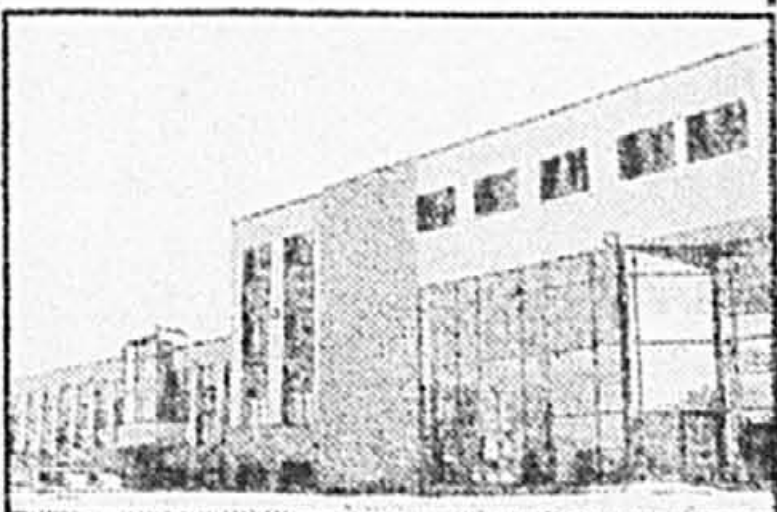
INSCRIPTIONS EN SECONDAIRE 1

2 possibilités :

- Entrevue individuelle : se présenter avec les derniers bulletins scolaires. Inscription sur étude du dossier.
- OU
- Inscription à l'Examen d'Entrée des 31 octobre et 7 novembre 1992 de 9h30 à 12h30



185, Fairmount O. Montréal



1340, rue Nobert - Longueuil

Autres Inscriptions

- **PRIMAIRE, MATERNELLE (et pré-maternelle)**
 - Annexe Centre 5155, Av. de Gaspé Montréal
 - Annexe Nord 12349, de Serres Cartierville
 - Annexe Sud 1391, Beauregard Longueuil
- **SECONDAIRE I, II, III, IV, V**
 - Montréal Centre 185, Av. Fairmount O.
 - Longueuil 1340, rue Nobert
- **COLLÉGIAL I, II: D.E.C en 2 ans (Hiver & automne 93)**
 - Sciences :
 - Sciences de la santé
 - Sciences pures et appliquées
 - Avec ou sans mathématiques
 - Sciences de l'administration
 - Sciences humaines:

Transport

Assuré par le Collège

Pensionnat

Primaire (Longueuil) 250 pl.
Secondaire (Montréal) 100 pl.

Pour tous renseignements

495-2581

185, Fairmount O. Montréal

PORTES OUVERTES

Dimanche 1er novembre de 13h à 17h

PRIMAIRE et SECONDAIRE (Montréal - Longueuil)
COLLÉGIAL (Montréal)

**PLUS DE
3 000 POINTS
OFFERTS,
CETTE
SEMAINE,
DANS**

La Presse

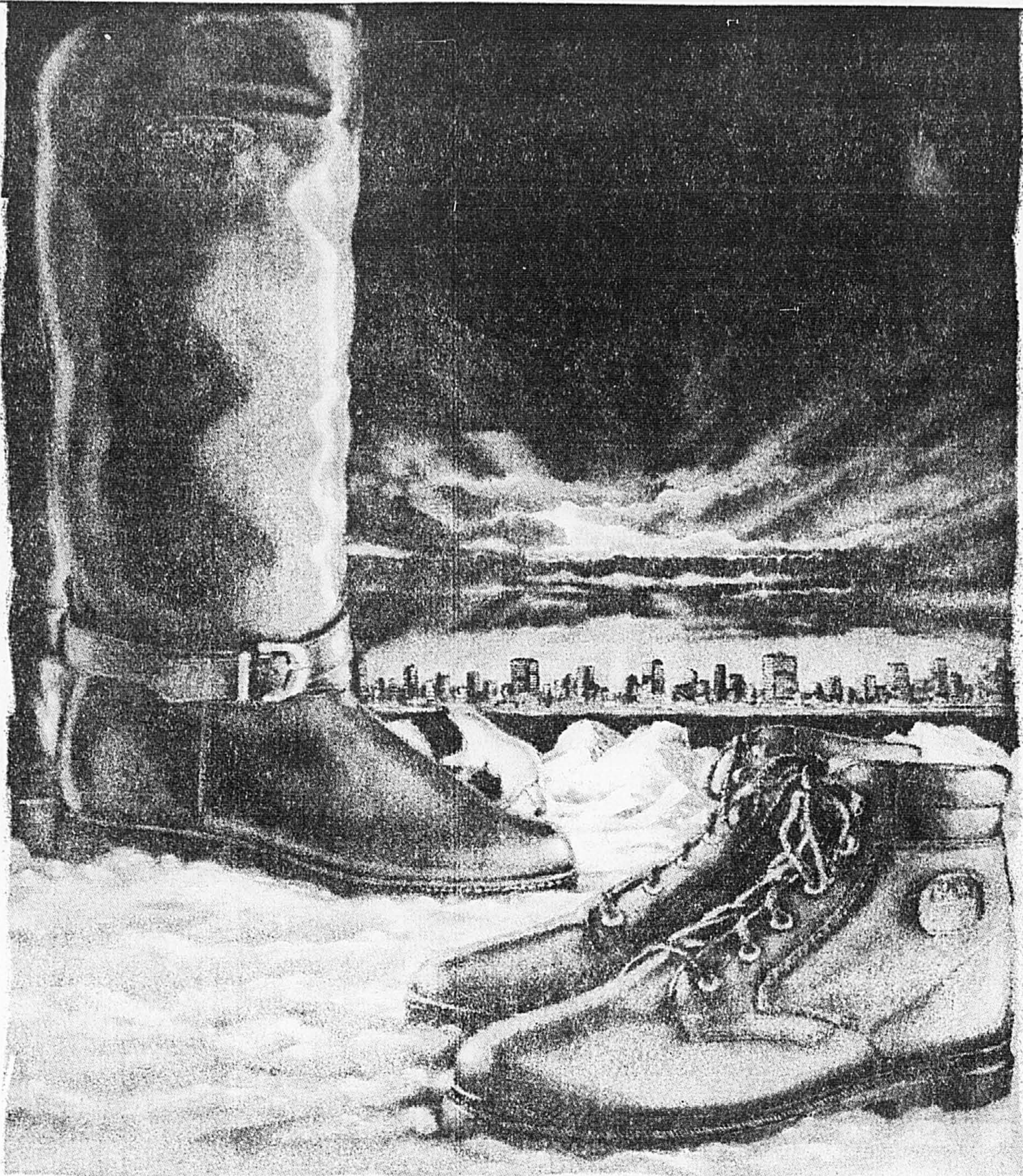
Si vous êtes membre
du CLUB, entrez le
code suivant:

28466887

Sinon, composez,
à Montréal, le
251-8688
ou, sans frais, le
1 800 563-8688.

CLUB Multipoints

Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis. 1991 Le Groupe Videotron Inc. "Tous droits réservés"



Sortez vos Collège

Faites la conquête de l'hiver en beauté et en confort.
Fabriquées chez nous de cuir souple et ultrarésistant.
En vente à votre magasin préféré.

collège

BOTTES D'HIVER POUR HOMMES ET FEMMES

C'est le temps d'épargner!

À compter de **538** \$*

Vous n'avez pas une minute à perdre! Profitez sans plus tarder des très bas tarifs d'hiver que vous offre British Airways, jusqu'au 28 février 1993.

Prenez votre envol de Montréal vers Londres en classe World Traveller de British Airways, notre classe économique où confort et service passent avant tout.

Ne manquez pas l'occasion de profiter de ces bas tarifs car les places sont limitées. Appelez British Airways au 287-9133 ou communiquez avec votre agent de voyages dès aujourd'hui.

BRITISH AIRWAYS